

MARCHÉ DE LA FINITION 2025 DU CONTEXTE AUX PERSPECTIVES



TECHNIQUE

SOLS SOUPLES : CE QUE CHAQUE CORPS D'ÉTAT
DOIT ET NE DOIT PAS

CHANTIER : LE BOUDOIR DE LÉA

SAGA

TIRIAULT : PERPÉTUER L'HISTOIRE ET LES VALEURS
D'UNE ENTREPRISE FAMILIALE





Les fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service engagés aux côtés des entreprises membres de l'Union professionnelle des métiers de la finition.



Tous les points de vente et les agences de nos partenaires sont sur notre application

Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance bruchetd@upmf.ffbatiment.fr



Chers amis, Chers confrères,

C'est la M...E !

La conjoncture économique est particulièrement mauvaise. Aux difficultés propres au secteur du bâtiment notamment en raison de la chute du logement neuf, s'ajoute une baisse de l'activité économique globale depuis le mois de septembre, illustrée par une hausse des plans sociaux et des défaillances d'entreprises dans notre pays.

La chute du Gouvernement et donc l'abandon du projet de loi de finances 2025 porte un nouveau coup à notre économie et, bien sûr, au secteur du bâtiment. L'incertitude pour nos chefs d'entreprises n'a jamais été aussi forte.

Pourtant, nous nous devons de rester combattifs et tournés vers l'avenir. Une crise peut aussi être une opportunité d'évolution. Notre capacité à nous adapter, à innover, à intégrer les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), mais aussi à investir dans la formation, seront des leviers essentiels pour préparer l'avenir avec pour objectif : ne pas subir mais agir.

L'action commençant par une bonne information, ce premier numéro de l'année de Reflets&Nuances, dresse un portrait de notre secteur et donne la parole à tous les acteurs de la chaîne pour proposer à chacun des perspectives et des pistes de réflexion.

Je vous souhaite une excellente année, remplie d'innovation et de succès, pour vous, vos proches et pour nos entreprises.

NICOLAS BLANGY

PRÉSIDENT DE L'UNION PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS DE LA FINITION



Les dalles de bureau à l'esprit nomade



VOYAGER

Dalles de bureau textiles

Sonic Confort sur demande

VIE DES ENTREPRISES

- p.6 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**
RénovActif : un parcours pour la rénovation énergétique globale
- p.8 MA'PRIMERÉNOV'**
Maintien en 2025 des règles actuelles
- p.10 RÉGLEMENTATION**
De nouveaux seuils depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les bâtiments soumis à la RE2020
- p.12** Vie des sections

ACTUALITÉ

- p.16 MARCHÉ DE LA FINITION 2025**
Du contexte aux perspectives
- p.22 SAGA**
Tiriault : perpétuer l'histoire et les valeurs d'une entreprise familiale
- p.26 GROUPEMENT**
Depuis 1965, la SOFREV, acteur du secteur de la finition
- p.29 JURIDIQUE**
Géolocalisation des véhicules de chantier : les règles à suivre
- p.34 VULS**
Chinois, Coréens en embuscade

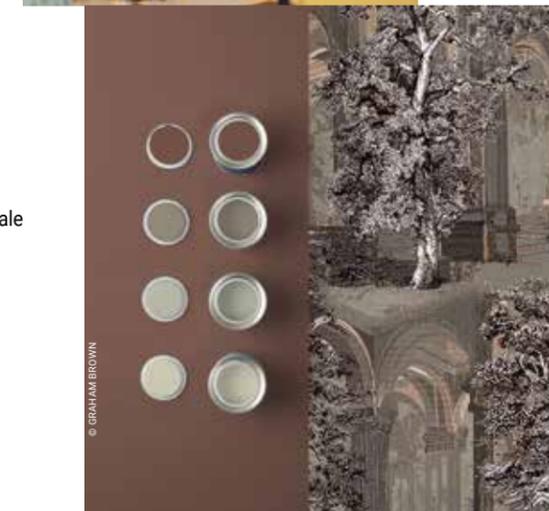
NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.36 NUMÉRIQUE**
Les drones arrivent dans le BTP



TECHNIQUE

- p.40 TENDANCES**
Peintures et papiers peints : à pleins tubes
- p.46 DÉCO CHIC**
Le boudoir de Léa
- p.48 INTERFACES**
Sols souples : ce que chaque corps d'état doit et ne doit pas
- p.52 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**
Accompagnement collaboratif pour ITE
- p.54 RAVALEMENT DE FAÇADE**
Spécificités, enjeux et solutions
- p.59 QUESTIONS**
Les entreprises de l'UPMF-FFB nous interrogent



FORMATION

- p.62 RECONVERSION**
Devenir formateur en CFA
- p.64 EXCELLENCE**
La Bourgogne-Franche-Comté en route vers l'Excellence

NOUVEAUTÉS

- p.69** Janvier 2024

À VENIR

- p.70** Découvrez les sujets du numéro d'avril 2025



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

RénoActif : un parcours pour la rénovation énergétique globale

L'association RénoActif a été créée en 2018 par la FFB Grand Paris Ile-de-France afin de rassembler l'ensemble des corps d'état de la rénovation énergétique. Grâce aux services proposés, RénoActif agit pour sensibiliser et former les entreprises sur différentes thématiques liées à la rénovation énergétique. Depuis le lancement de la formation, 6 sessions ont été proposées, formant plus de 75 entreprises adhérentes à la rénovation énergétique.



Avec la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021, la lutte contre les passoires thermiques (5M en France) est devenue une priorité nationale et la prise en compte de l'efficacité énergétique du logement dans la SBBC (Stratégie nationale bas-carbone) vise à atteindre la neutralité des carbone et la généralisation des « bâtiments basse consommation » (BBC) en 2050. Dans ce cadre, l'ambition de 2024 était de 200 000 bâtiments rénovés énergétiquement. Il en faudrait 700 000 pour respecter ces objectifs. Il s'agit donc d'un marché gigantesque pour tous les acteurs du logement aussi bien en copropriété qu'en logement individuel. En termes financiers, on parle d'un montant total de 4 Mds en 2024 alloué à la rénovation énergétique. Et la 6^e période des primes CEE sera ouverte en 2026.

Les aides axées sur la rénovation d'ampleur progressent nettement avec 71 000 dossiers déposés en 2024 dont 35 000 pour le seul 3^e trimestre. Il est probable que le chiffre de 100 000 rénovations d'ampleur soit atteint pour 2024 (soit 40% de plus qu'en 2023). En 2025, les 2,4 Mds d'aide gouvernementale devraient être maintenus. Cette stabilité permettra une progression et une structuration de ce marché vers une offre de rénovation énergétique performante.

Dans ce marché a été intégré un acteur supplémentaire, mis en place par les pouvoirs publics, le MAR (Mon Accompagnateur Réno'), pour accompagner les ménages. Il prend donc le rôle qu'aurait dû tenir l'entreprise, c'est-à-dire préconiser des offres thermiques globales et cohérentes à son client. Pour rendre à l'entreprise la maîtrise de cette offre, l'association RénoActif a été créée en 2018 afin d'informer, promouvoir, accompagner et former les entreprises sur les métiers de la rénovation globale. ●

LES MISSIONS ET LES ACTIONS DE FORMATION DE RÉNOACTIF

Promouvoir et vendre une offre de rénovation énergétique globale à partir du constat que :

- la rénovation énergétique est le marché qui résiste à la crise du bâtiment ;
- diverses motivations existent chez les ménages pour lancer un projet de rénovation énergétique ;
- les aides financières existantes pour financer les travaux concernent de plus en plus les rénovations globales.

Les entreprises doivent donc se saisir de ces enjeux et aller chercher le marché en structurant une approche commune à tous les métiers pour déclencher des rénovations plus importantes.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- savoir établir et mettre en œuvre une démarche technico-commerciale en offre globale de rénovation énergétique auprès des maîtres d'ouvrages privés (maisons individuelles et copropriétés) ;
- maîtriser la pratique de l'audit énergétique par l'utilisation d'un logiciel permettant d'être éligible à la qualification métier Qualibat 8731 ;
- appréhender l'intérêt des services apportés par les acteurs externes : bureaux d'études, architectes et assistance à maîtrise d'ouvrage... et leurs interactions avec les services internes de l'entreprise (chantiers de copropriétés) ;
- maîtriser l'ingénierie financière dans le cas de marchés privés (maisons individuelles et copropriétés) ;
- connaître les qualifications et certifications en lien avec les marchés de la rénovation énergétique pour les intégrer dans le fonctionnement de l'entreprise.

La formation dure de 11 à 12 jours à Eco-Campus du Bâtiment (94) au rythme d'une journée tous les 15 jours et se termine par un voyage d'études en France ou à l'étranger. Le coût pédagogique est en partie finançable par Constructyts. ●

+ Contact : Rosa Maria Dilengite, Chargée de mission environnement : dilengiterm@grandparis.ffbatiment.fr

Les autres missions de RénoActif : informer, accompagner et promouvoir.

MaPrimeRénov' Maintien en 2025 des règles actuelles



Les règles de simplification pour MaPrimeRénov' applicables depuis le 15 mai 2024 sont globalement prolongées jusqu'au 31 décembre 2025. La FFB regrette toutefois une diminution du montant de l'aide pour les rénovations d'ampleur chez les ménages aux revenus supérieurs, ainsi qu'une baisse - néanmoins contenue - du montant des primes par geste pour les équipements de chauffage au bois.

Grâce à l'action de la FFB et au soutien du ministère du Logement, un décret et un arrêté prolongent globalement les règles actuelles de MaPrimeRénov' jusqu'au 31 décembre 2025. Les simplifications qui s'appliquent depuis le 15 mai dernier sont donc maintenues en 2025, à savoir :

- Eligibilité d'un monogeste « isolation » sans obligation de geste préalable sur le chauffage ou l'eau chaude sanitaire ;
- Prolongation de l'accès au parcours par geste pour les logements classés « F » et « G », qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'appartements ;
- Report de l'obligation de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les demandes de prime par geste.

En outre, la FFB a réussi à limiter les quelques rabotages qui s'appliqueront aux demandes de primes à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Diminution du taux d'aide pour les rénovations d'ampleur chez les ménages aux revenus supérieurs : l'aide passera ainsi de 30 % à 10 % du montant HT des travaux pour les projets permettant un gain de deux classes DPE, de 35 % à 15 % pour les projets permettant un gain de trois classes et de 35 % à 20 % pour les projets permettant un gain de quatre classes ou plus ;

NB : la Loi de finances 2025 doit confirmer ces annonces.

- Rabotage en moyenne de 30 % du montant des primes par geste pour les équipements de chauffage au bois ou autres biomasses ;
- Réduction du niveau maximum des avances délivrées aux ménages très modestes pour les primes par geste. L'avance maximale passera ainsi de 70 % à 50 %.

L'arrêté précise par ailleurs que la dépense éligible à MaPrimeRénov' correspond au coût des travaux ou prestations de rénovation énergétique et aux coûts induits. ●

En savoir plus : <https://www.ffbatiment.fr>



SUPPRESSION DES AVANCES POUR LES MANDATAIRES FINANCIERS

Depuis le 1^{er} novembre 2024, la possibilité d'avance d'une partie du montant de la prime est supprimée pour les mandataires financiers, afin de lutter contre la fraude.

Pour rappel, une entreprise désignée comme mandataire financier par un ménage aux ressources modestes ou très modestes pouvait obtenir jusqu'à 70 % d'avance sur le montant de la prime. Cette avance ne sera plus versée aux entreprises, mais les ménages peuvent continuer à en bénéficier. ●

GAMME AKTU

Peintures hautes performances aux résines acryliques et alkydes majoritairement biosourcées en phase aqueuse



Garnissant



Opacité



Séchage rapide



Lessivable



RÉGLEMENTATION

De nouveaux seuils depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les bâtiments soumis à la RE2020



Trois ans après son entrée en vigueur, la RE2020 marque une première étape dans son application avec l'abaissement des seuils carbone dans le neuf pour les bâtiments résidentiels collectifs et individuels, les bureaux et les bâtiments d'enseignement primaire et secondaire.

Prévis depuis l'entrée en vigueur de la RE2020, les seuils réglementaires des indicateurs carbone pour les bâtiments neufs seront dégressifs tous les trois ans, jusqu'à 2028 pour le volet énergie et jusqu'en 2031 pour le volet carbone construction. Pour tous les autres indicateurs (Bbio, Cep Cep nr et DH) les exigences n'évolueront pas pendant toute la période d'application de la RE2020.

Renforcement du volet carbone construction

Concernant le volet carbone construction, toutes les typologies de bâtiment voient leurs seuils abaissés à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un renforcement de l'indicateur carbone Ic construction de l'ordre de 15%. Outre cette évolution, deux points importants sont également à prendre en considération dans l'atteinte de ces nouveaux seuils de l'Ic construction :

- la suppression de la modulation liée à l'emploi de données environnementales par défaut ;
- l'évolution de la norme pour les déclarations environnementales des matériaux.

Ainsi, la modulation qui permettait de ne pas pénaliser les projets ayant recours aux données environnementales par défaut sera supprimée dès 2025, ce qui contraindra les projets de construction à s'orienter davantage vers des FDES ou PEP individuelles ou collectives.

Par ailleurs, un effort supplémentaire va être engendré par la nouvelle version de la norme pour les déclarations environnementales des matériaux applicable depuis 2022, au vu des premières études sur le sujet. A titre d'exemple, à projet identique, l'évolution de cette norme engendre, pour une maison individuelle, une hausse de la valeur de l'Ic construction du projet d'environ 50 kg CO2 eq.

L'atteinte des nouveaux seuils de la RE2020 passera notamment par le recours à des matériaux moins carbonés tels que les matériaux biosourcés ou les matériaux issus du réemploi ou du recyclage par exemple.

Bientôt de nouvelles typologies de bâtiment soumis à la RE2020

Actuellement, seuls les bâtiments résidentiels individuels et collectifs, ainsi que les bureaux et les établissements d'enseignement primaire et secondaire, sont concernés par la RE2020.

En 2025, de nouvelles catégories de bâtiments devraient être soumis à cette réglementation. Ainsi, les hôtels, les commerces, les restaurants ou encore les EHPAD (liste non exhaustive), toujours régis par l'instant par la RT 2012, devraient basculer sous le régime de la RE2020 d'ici l'été 2025.

Plus d'informations, voir guide FFB de décriptage de la RE2020.



Quels sont les critères de choix responsable de ses produits ?



Pour entrer concrètement dans une démarche responsable, les entrepreneurs de l'UPMF-FFB ont interpellé leurs fournisseurs sur une nécessité de clarification et un accès simplifié aux informations sur leurs produits. Les fabricants ont répondu présents avec des ajustements sur les documents techniques et/ou sur leurs sites internet.



ONIP

Dorénavant, sur les fiches QCE (Qualité et Caractéristiques Environnementales) du fabricant de peinture Onip, les émissions de GES sont précisées sur 10 ans (conformément à leur FDES) et sur 50 ans (cf RE2020). Le critère carbone indiqué correspond à «1m² de peinture appliquée (protection et la décoration) [...] produit x kgCO2 eq.» Les pourcentages de produit biosourcé sont clairement indiqués.

+ Toutes les FT*, FDS* et FDES* sont en accès libre sur son site internet www.onip.com.



UNIKALO

Le girondin Unikalo a mis en accès libre sur son site www.unikalo.com, l'ensemble des FDES*, FDS* et autres documents techniques. Les FT* indiquent le critère carbone par m² de peinture/couche sur 50 ans pour faciliter les calculs de l'entreprise et présentent les labels environnementaux détenus par le produit. Les pourcentages de matière recyclée sont disponibles. Il est possible de télécharger des attestations pour les produits ayant obtenu des labels environnementaux.

+ Toutes les documents techniques sont sur son site www.unikalo.com



LICEF

Sur son site, Licéf a privilégié l'expérience utilisateur avec un système de filtres qui guide les visiteurs dans leur recherche de solutions. On retrouve les sujets à traiter, le marché, l'application, le type de revêtements, de fonds...Chaque produit y est présenté avec sa fiche technique, sa FDS*, et ses rapports de biodégradabilité et biosourcé, accessibles librement et surtout facilement. Ce lien est assuré via un QR code qui est apposé sur tous les produits. Sur chantier par exemple, l'applicateur peut avoir accès à toutes ces données en scannant avec son téléphone. Il arrive alors sur la page produit correspondante avec toutes ces informations situées au même endroit. Toutes ces nouveautés ont également pris en compte l'impact carbone du numérique, limité au maximum.

+ Retrouver les expériences utilisateur sur site internet www.licef.fr



*FT : fiche technique *FDS : fiche de donnée sécurité
*FDES : fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire.



MISE À JOUR DE BATICARBONE

BatiCarbone, réservé aux adhérents de la FFB, permet de mesurer facilement l'empreinte carbone de son entreprise de bâtiment, de ses chantiers ou de ses lots, et générer des bilans carbone ou ACV pour répondre aux appels d'offre. Il s'appuie sur les fiches FDES*. Le module vient d'être mis à jour avec les lots sols souples, peinture et ITE (isolation thermique par l'extérieur).



Nouvelles thématiques d'animation 2025 !

Retrouvez le catalogue des animations 2025 sur l'application de l'UPMF avec 4 nouveaux sujets :

- Les critères de choix d'un produit de peinture responsable
- Les interfaces sol
- Les interfaces ITE
- L'innovation dans les métiers de la finition

Réservez vos prochaines animations auprès de :
Marine Poulhalec
 poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr
Thierry Houdin
 houdint@upmf.ffbatiment.fr



DÉCHETS : REP DDS ET BÂTIMENT

Nouvelle réglementation déchets : comment fonctionnent les REP et à quoi avez-vous le droit ?

FFB HAUTES-ALPES >

Le 24 octobre, réunion de la chambre professionnelle peinture, sous la présidence de Romain Aillaud. Intervention de Marine Poulhalec.

FFB HAUTES-PYRÉNÉES >

Réunion le 12 novembre du syndicat de peinture-finitions, présidé par Christophe Lorenzi. Intervention conjointe de Marine Poulhalec et d'Angélique Thoquenne, EcoDDS.

FFB HÉRAULT >

Le 14 novembre, réunion de la chambre syndicale des entrepreneurs de peinture, sous la présidence de Jean Cassefières. Présentation de Marine Poulhalec.

FFB ORNE >

Le 9 octobre, réunion de la section peinture, présidée par Emmanuel Tabard. Présentation de Marine Poulhalec (les déchets et les interfaces).



PRÈS DE 60 ANIMATIONS RÉALISÉES EN 2024 ET PLUS DE 600 ENTREPRISES PRÉSENTES !

ETICS

Présentation des règles professionnelles pour l'entretien et la rénovation de systèmes d'isolation thermique extérieure en service.

FFB DRÔME-ARDÈCHE > Réunion de la section plâtrerie-peinture, présidée par Alexandre Thomasset, avec l'élection du nouveau président. Intervention de Marine Poulhalec.

FFB ILE-DE-FRANCE > Le 18 décembre, réunion de la section UPMF Ile-de-France, présidée par Pascal Gigandet. Présentation de Marine Poulhalec.



REVÊTEMENT DE SOL SOUPLES NF DTU 53.12

Présentation et foire aux questions des situations vécues sur les chantiers et avec la maîtrise d'œuvre. Comment augmenter la rentabilité des chantiers ?

FFB SEINE-MARITIME ROUEN > Réunion de la section sol de la chambre professionnelle finition, sous la présidence d'Olivier Patrizio, le 22 novembre. Présentation en visioconférence de Thierry Houdin.



PRÉSENTATION ET ACTUALITÉS DE L'UNION

Les outils, documents et services de votre Union à votre service.

FFB BRETAGNE >

Le 9 octobre, rencontre des présidents départementaux régionaux, organisée par Sébastien Olivier, président UPMF Bretagne. Présentation de Dorothee Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB.

FFB YVELINES > Présidée par Stéphane Soares, réunion de la section professionnelle peinture le 19 novembre. Intervention de Thierry Houdin (focus sur la peinture sur métal), avec la présence du distributeur Colorine.

FFB ALPES-MARITIMES > Réunion le 18 décembre de la section professionnelle finitions, sous la présidence de Nicolas Pizzo. Intervention en visioconférence de Dorothee Bruchet.



INTERFACES

La reconnaissance des fonds - Les bonnes pratiques sur les chantiers - Les outils de dialogue

FFB NOUVELLE AQUITAINE >

Dans le cadre d'une réunion NAQ'ITE (ITE en Nouvelle-Aquitaine), le 11 octobre, intervention de Marine Poulhalec sur les interfaces ITE.

FFB BOUCHES-DU-RHÔNE >

Le 20 novembre, réunion du syndicat aménagement finitions, présidé par Nicolas Séries. Intervention de Marine Poulhalec sur les interfaces du peintre.

FFB PACA >

Réunion de la section UPMF le 12 décembre, sous la présidence de Richard Baille, avec l'élection du nouveau président. Intervention de Thierry Houdin sur les interfaces sol.



GESTION DE L'EAU, SÈCHERESSE ET ÉCORESPONSABILITÉ

Quelles sont les solutions alternatives pour la décontamination des façades en période de sécheresse ? Quelles sont les solutions écoresponsables pour le nettoyage des outils ?

FFB ILE-DE-FRANCE EST >

Le 15 octobre, réunion du GrAF (groupe de l'aménagement finition du 77), présidé par Jean-Luc Milan. Intervention de Marine Poulhalec en présence de fabricants de machines à nettoyer les rouleaux.



PEINTURES RÉFLECTIVES

Les enjeux de l'application d'une peinture réfléchive : synthèse des connaissances actuelles, les marchés potentiels, les risques liés à cette technique, l'assurabilité du peintre pour cette activité.

FFB VIENNE > La section professionnelle peinture finition, présidée par Jean-Louis Gautron s'est réunie le 11 octobre. Intervention de Thierry Houdin.

FFB VENDÉE > Le 15 octobre, réunion de la section professionnelle peinture, présidée par Laurent Arselin. Présentation de Thierry Houdin.

FFB DEUX-SÈVRES > Réunion de la section professionnelle peinture, présidée par Christophe Meunier, le 7 novembre. Intervention de Thierry Houdin.



LES PEINTURES BIOSOURCÉES

Qu'est-ce qu'une peinture biosourcée ? Y-a-t-il des obligations ? Quel est votre retour d'expérience sur ces produits ?

FFB AIN > Le 5 décembre, réunion de la section professionnelle plâtrerie-peinture, présidée par Didier Chardeyron. Présentation de Marine Poulhalec.

CARNET SYNDICAL



SAÔNE-ET-LOIRE FABIEN CHEVEAU est réélu président de la section professionnelle plâtrerie-peinture revêtements de la FBTP, pour un 4^e mandat.



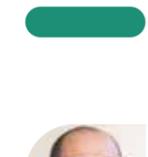
DRÔME-ARDÈCHE ALAIN SAVINEL gérant de l'entreprise C2A Concept est élu président de la section professionnelle plâtrerie-peinture.



HAUTE-GARONNE VALENTIN SUBRA est élu président de la section finition en remplacement de Mathieu Roudié, élu président de la Fédération du BTP de la Haute-Garonne.



SEINE-ET-MARNE EST KEVIN WILLEFERT gérant d'Isolation tous Genres, est élu président pour l'Union de métiers de la finition de la FFB.



YONNE PHILIPPE FARO dirigeant de l'entreprise éponyme, est élu président de la section peinture de la FFB.



PACA JEAN-PHILIPPE LI VIGNI dirigeant de LV Groupe, est élu à la présidence de l'UPMF, en remplacement de Richard Baille.

TOUS VOS PRÉSIDENTS DÉPARTEMENTAUX SONT DANS L'ANNUAIRE SUR L'APPLICATION





**MAINE-ET-LOIRE
L'ENTREPRISE CHUDEAU
FÊTE SES 100 ANS**

Créée en 1924 à Saumur, l'entreprise Chudeau était d'abord spécialisée en peinture avant de développer et diversifier ses activités. L'entreprise intervient aujourd'hui sur cinq domaines de compétences : la peinture intérieure et le revêtement mural, avec plus d'1 demi-million de m² de murs sublimes chaque année, le revêtement de sol souples (PVC, moquette), avec près de 60 000m² de revêtements mis en œuvre en 2024, l'isolation thermique, le ravalement de façade ainsi que le revêtement de sols durs.

En 2010, Jean-Noël Goujon, alors conducteur de travaux, et Thomas Mabileau, chargé d'affaires dans l'entreprise, ont uni leurs compétences et repris les rênes de l'entreprise Chudeau. Un duo complémentaire qui a su faire rayonner l'entreprise au-delà du saumurois. Aujourd'hui, Jean-Noël Goujon passe le flambeau à Freddy Neveu qui s'est associé, au mois d'avril, à Thomas Mabileau.



**FFB ROUEN
MÉTROPOLE &
TERRITOIRES**

Une Saint-Luc 2024 festive pour les 37 participants de la section peinture-finitions de Rouen qui se sont réunis au Paradis Latin à Paris, le samedi 12 octobre dernier, pour fêter le Saint Patron des peintres, comme veut la tradition, avec un dîner-spectacle haut en couleur !

Cette soirée a fait suite à une réunion technique le jeudi 10 octobre avec l'industriel Sikkens qui a présenté un nouveau système d'Isolation Technique par l'extérieur (ITE) à une trentaine de participants.

RÉSERVEZ VOS PROCHAINES ANIMATIONS auprès de nos ingénieurs **Marine Poulhalec** poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr **Thierry Houdin** houdint@upmf.ffbatiment.fr



Rendez-vous sur notre application



BOSTIK

Le trio gagnant



LES 3 MASTICS INDISPENSABLES POUR VOS CHANTIERS :
MSP 108 pour une fixation haute performance, et MSP106 et MSP107, des 2-en-1 pour collage et étanchéité, utilisables en intérieur et en extérieur, disponibles en plusieurs couleurs et en transparent.



MARCHÉ DE LA FINITION 2025

Du contexte aux perspectives



Le marché de la finition semble vouloir stagner en 2025. Un contexte identique pour le négoce et l'industrie. Après avoir identifié les facteurs qui impactent les performances de nos entreprises et du secteur tout entier (prix de revient, taux, incertitude économique, contexte géopolitique...), ce dossier explore les pistes à investir pour s'adapter à la conjoncture en 2025 et travailler à de nouvelles opportunités.



n ne va pas se mentir, la conjoncture est mauvaise pour le secteur du bâtiment en général. Au-delà du ressenti de chacun, les chiffres parlent. Dans son document « Tendances récentes du bâtiment » (numéro d'octobre 2024), la Direction des affaires économiques, financières et internationales de la FFB note qu'à la fin août 2024, les mises en chantier de logements reculaient de 7,7 % et les permis de construire de 7,4 % (en glissement annuel sur trois mois). De son côté, le non résidentiel neuf chutait de 11,3 % dans la même période (pour les surfaces commencées). Sur le marché de l'amélioration-entretien la situation est moins tranchée, avec une activité en volume certes positive (+ 1,1 % en glissement annuel au 2^e trimestre 2024) mais marquant le pas par rapport au trimestre précédent (où l'activité avait enregistré + 1,7 %).

Dans son document « Conjoncture nationale et interrégionale de la filière construction » (novembre 2024), le GIE Réseau des CERC confirme ces tendances. Au 3^e trimestre 2024, les mises en chantier ont reculé selon lui de 19,7 % sur 12 mois. En ce qui concerne la commercialisation de logements et de locaux professionnels, deux tendances différenciées se font jour entre les particuliers et les investisseurs institutionnels. Ainsi, les réservations de logements neufs ont reculé de 12,2 % au 2^e trimestre 2024 par rapport à la même période de l'année précédente, tandis que les réservations auprès des investisseurs institutionnels bondissaient au contraire de + 42,6 % dans le même temps. Le document des CERC confirme également les chiffres de la FFB sur l'entretien-rénovation (+1,1 % au 2^e trimestre 2024, en évolution sur 12 mois), précisant que cette hausse a été essentiellement le fait du non-résidentiel (+ 3,7 %). Enfin, ce même document établit que les défaillances d'entreprises dans le domaine de la construction ont grimpé à + 36,2 % (soit 13 300 entreprises concernées) entre le 3^e trimestre 2023 et le 2^e trimestre 2024. Ces résultats sont à replacer dans un contexte général, tous secteurs d'activité confondus, dans lequel les défaillances d'entreprises ont enregistré en France une hausse en 2024 : 63 000 défaillances sur 12 mois en juillet 2024 selon la Banque de France. À noter que ce chiffre est élevé mais pas (encore) alarmant : il y avait 60 000 défaillances d'entreprises chaque année dans la période pré-Covid (toujours tous secteurs d'activité confondus). Reste à voir si cette tendance à la hausse se poursuivra en 2025.

Une accumulation de facteurs

Comment en est-on arrivés là ? En ce qui concerne le secteur bâtiment/finition, les explications ne manquent pas. « C'est une accumulation de phénomènes, analyse Alain Brosset, dirigeant d'Europe Résine, président de la section finitions

de l'Essonne et membre de la commission Marchés de la FFB. Sans être exhaustif, on peut citer au moins la suppression des Prêts à taux zéro (PTZ), qui empêchent certains primo-accédants d'acquérir leur logement, la hausse des taux d'intérêt, l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) ou encore toute une série de décisions gouvernementales qui viennent complexifier le marché, sans parler de l'absence de visibilité pour MaPrimeRénov' ni de la difficulté pour les entreprises à rembourser les PGE. » Le remboursement du Prêt garanti par l'État constitue en effet un casse-tête majeur pour certaines des entreprises l'ayant souscrit. Selon une étude publiée en janvier 2024 par la Confédération des PME (CPME), 28 % des entreprises ayant souscrit un PGE au moment du Covid rencontrent des difficultés accrues pour rembourser leur prêt et 3 % ne parviennent plus à le rembourser, étant de fait contraintes à cesser leur activité. En janvier 2024, toutefois, le ministère de l'Économie et des Finances avait prorogé le dispositif d'accompagnement jusqu'à fin 2026, en accord avec la Banque de France et la Fédération bancaire française. Jusqu'à cette date, les entreprises pourront ainsi continuer à faire appel à la Médiation du crédit aux entreprises pour bénéficier de ce dispositif d'accompagnement.

Finition : l'activité reste stable

De quelle manière ce contexte affecte-t-il les entreprises de finition ? Le « tour de table » réalisé par l'UPMF-FFB le 28 novembre dernier, auprès d'entreprises membres de son Conseil d'administration, a mis en avant des éléments de ressenti particulièrement significatifs et pas toujours négatifs. Ainsi, une large majorité (64 %) de ces entreprises dresse le constat que l'activité demeure stable et 69 % considèrent que leur niveau de trésorerie reste stable également (seules 12 % trouvent leur niveau de trésorerie « non satisfaisant »). En ce qui concerne les conditions d'exécution de chantier, en revanche, la situation se dégrade pour 67 % des répondants. Les entreprises interrogées mettent en avant des problèmes récurrents tels que le non-respect des plannings et des conditions d'exécution des ouvrages par les autres corps de métier. Par ailleurs, ce tour de table pointe l'évolution importante des coûts des produits, la baisse de fiabilité des clients sur le plan financier ou encore l'accroissement d'une concurrence opportuniste dans le secteur de la rénovation énergétique. Les coûts de main d'œuvre y ont aussi été évoqués. Un sujet sensible dans un contexte où les aides à l'alternance pourraient être réduites. Un entrepreneur souligne également « Des délais de paiement [qui] se dégradent et nous disposons

Gilles Richard, délégué général de la Fipec

« C'est la première fois en 5 ans que nous subissons cet effet de ciseaux entre la hausse continue des coûts et la baisse d'activité. »



de très peu de moyens de pression pour exiger les règlements », tandis qu'un autre déplore « la demande de la part des maîtres d'ouvrage de réaliser des chantiers dans un délai impossible, sans respect des ouvrages ni installation de chantier ». En outre, il est noté « la sur-exigence des maîtres d'ouvrage par rapport à la qualité devisée et vendue » et, enfin, que « les dossiers mettent beaucoup de temps à sortir ». Le fait d'émettre des devis sans que rien ne se passe ensuite est devenu assez banal...

Une conjoncture incertaine pour le négoce aussi

Les difficultés actuelles ne touchent pas seulement les entreprises de finition. Le négoce est lui aussi impacté. Une morosité que confirme Philippe Poujol, président de Décor Alliance (distributeur indépendant) exerçant actuellement la présidence de la Fédération nationale de la décoration (FND). « Dans le neuf comme dans l'ancien, les conditions d'accès au logement ont été dégradées, soupire-t-il. On a détruit la confiance. Le moteur de la consommation est grippé et le marché n'arrive pas à se reconstituer. » Ainsi, d'après Décodata, l'indice d'activité de la filière décoration, les neuf premiers mois de 2024 ont enregistré une baisse de 3,7 % par rapport à la période précédente de 2023. « Début décembre 2024, le négoce se situait entre -3,5 % et -5 % sur 12 mois glissants par rapport à la période précédente, estime Philippe Poujol. Un modèle qui est très dépendant des mètres carrés or ceux-ci se raréfient, tout particulièrement dans le domaine des sols. Pour la première fois depuis qu'il est apparu, le marché de l'ITE a connu une baisse significative côté négoce, sans retrouver actuellement ses niveaux précédents malgré un semblant de normalisation de MaPrimeRenov'. »

La Fipec dénonce des droits anti-dumping trop élevés

Les choses iraient-elles mieux du côté de l'amont ? Non plus. Comme le souligne pour R&N son délégué général Gilles Richard, les adhérents des 5 syndicats de la Fipec (Industrie française des Peintures, des Encres, des Colles et Adhésifs et des Résines) alertent à nouveau sur les fortes hausses de leurs coûts de revient au moment où ils subissent globalement depuis le début 2024 une baisse d'activité très préoccupante. Les droits anti-dumping provisoires de la part de la Commission européenne sur le dioxyde de titane d'origine chinoise seraient selon Gilles Richard fortement préjudiciables aux industries du secteur. En l'espèce ces droits particulièrement élevés s'adressent à la matière première, ce qui impacte toute la filière. Il aurait mieux fallu s'attacher à moderniser l'outil industriel européen. « Alors, quelles solutions envisager pour faire face à cette conjoncture ? « Des démarches de restructuration semblent inéluctables », répond Gilles Richard.

Alain Brosset, dirigeant d'Europe Résine

Il nous faut plus que jamais rechercher la performance et faire appel à l'innovation.

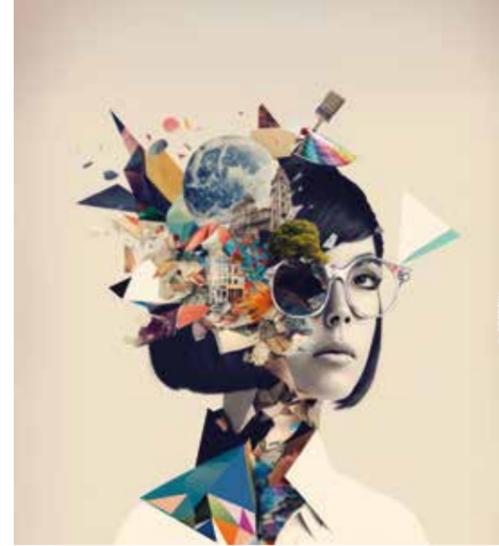
Plus que jamais, il faut s'adapter

Voilà donc pour le constat. La question cruciale est désormais de savoir comment les entreprises du secteur de la finition peuvent manœuvrer dans un tel contexte. « On se relèvera, comme dans toutes les crises, veut croire Alain Brosset. Notre secteur s'en est toujours sorti, il s'en sortira encore. Comme dans chaque période de récession, nous devons nous adapter. Il nous faut plus que jamais rechercher la performance et faire appel à l'innovation. Une conviction que partage Philippe Poujol. « Dans un marché fébrile et sans lisibilité, la réponse à présenter est bien sûr celle de l'agilité et de l'adaptation, affirme le président de la FND. Les entreprises de la finition ont toujours su montrer une réactivité et se donner les moyens de leur résilience en cas de conjoncture délicate. La bonne nouvelle, tout de même, c'est que l'inflation marque le pas. D'après l'INSEE, les prix à la consommation n'avaient augmenté que de 2,2 % sur un an en avril 2024 (+ 2,7 % sur un an en mars de la même année).

L'innovation, un moteur pour le rebond

En octobre 2024, Philippe Poujol affirmait ses convictions devant la filière décoration réunie à Paris quant à la nécessité de tirer le marché vers le haut. « Cela tient en quatre points, résume-t-il : préserver l'actif immatériel précieux qu'est la santé du chef d'entreprise ; savoir redonner envie, en tant que commerçants, en pratiquant une écoute bienveillante et en élaborant une proposition produits qui tienne la route ; être force de proposition sur des sujets à forte attente comme la décarbonation ; continuer à faire évoluer nos modèles en matière de ressources humaines. J'ajoute que la digitalisation constitue aussi un enjeu majeur pour notre filière afin de développer des standards qui puissent mieux interconnecter les systèmes d'information entre eux et faire en sorte qu'une donnée en amont ne s'appauvrisse pas en aval. » Une ambition clairement orientée big data et partagée par l'UPMF-FFB.

Déjà citée plusieurs fois quelques lignes plus haut, l'innovation semble bien être une des clés. Elle était d'ailleurs la thématique centrale de la 18^e Rencontre du Club Alliance, qui a réuni entreprises et industriels du secteur finition à La Rochelle en septembre dernier. Dénommée « Océan Bleu », la méthode mise en avant lors de ces Rencontres consiste à



se concentrer sur les « non-clients » pour créer de nouvelles demandes et aller plus loin que la seule recherche de compétition avec ses concurrents. Penser « out of the box » en quelque sorte. L'exemple mis en avant est celui de la Wii de Nintendo, qui en ciblant un public plus large, a créé de nouveaux marchés.

La RSE : des opportunités de business

La RSE (responsabilité sociétale des entreprises) est aussi une posture globale, à considérer. Tous les sondages d'opinion montrent que les consommateurs plébiscitent les entreprises qui intègrent une démarche RSE. Ainsi, par exemple, une étude de la Chambre de commerce et d'industrie en France (CCI France) réalisée en 2024 révèle que 74 % des Français recommanderaient une entreprise engagée en matière de RSE, et 68 % consommeraient davantage ses produits ou services. Même sur le sujet sensible du prix, un tiers des Français seraient prêts à payer plus cher pour une entreprise active en matière de RSE. Pour une entreprise, cela se traduit concrètement par une réflexion autour de sa politique d'achat, de l'optimisation de ses process et de sa logistique, réfléchir à une offre globale comme à sa politique RH. Il ressort de tout ça que la mise en place d'une politique durable peut être synonyme d'opportunité, à la fois auprès des clients/prospects et des collaborateurs que l'on recherche à fidéliser/recruter dans le cadre d'une stratégie marque employeur. Tout ce qui évolue autour de la baisse de consommation énergétique comme de la rénovation énergétique ou les peintures réfléchives, par exemple, constitue de précieuses opportunités de business. Il est nécessaire de porter son attention sur ce tournant stratégique à ne pas louper.

Aller plus loin avec l'IA

Et puisque l'on parle d'opportunités, il est de plus en plus évident que l'intelligence artificielle (IA) en fait partie. Comme l'a souligné Claire Guidi, chargée de mission auprès de la présidence de la FFB, lors de son intervention sur l'IA à la commission gestion

de l'UPMF le 28 novembre dernier, l'intelligence artificielle c'est déjà du concret. L'IA peut être exploitée sur un ensemble de tâches de l'amont à l'aval : foncier/aménagement, conception, construction, exploitation/maintenance, entretien/rénovation. Elle peut être tour à tour générative (conception d'intérieurs, réalisation de plannings, automatisation des réseaux sociaux, élaboration de plaquettes...), conversationnelle (rédaction de comptes-rendus, assistance virtuelle sur un chantier, relation client...), informative (détection d'anomalie...) ou prédictive (maintenance facilitée, suivi de l'évolution des matériaux dans le temps...). Bref, l'IA est donc aussi une opportunité pour augmenter ses chances de réussite dans le contexte de marché actuel. Quoiqu'il en soit de toutes ces pistes, il convient surtout de rester alerte et de prendre le temps de travailler à de nouvelles opportunités pour l'avenir. ●



CONTINUER À SE FORMER, S'INFORMER

JEAN-CHRISTOPHE JUHEL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FFB DE LA MAYENNE

« Lorsque la conjoncture se ralentit, pour l'entreprise de finition, cela peut être le moment de prendre un peu de hauteur et le temps nécessaire pour réfléchir à se structurer différemment. Pourquoi ne pas entamer, par exemple une réflexion de Lean* pour éviter les gaspillages et rechercher des sources d'économies potentielles. C'est l'occasion de mettre à plat ses contrats et de privilégier les relations avec de véritables fournisseurs partenaires, pour affiner au mieux son prix de revient. Si son appareil de production n'est pas totalement employé, il faut avoir le courage de regarder de près l'efficacité de son équipe même si cela n'est pas facile. Il faut néanmoins regarder vers l'avenir et continuer à former ses compagnons qui pourront être une force lors de la reprise. Surtout, il faut garder l'habitude de fréquenter votre fédération départementale, de continuer à vous former et vous informer et à échanger avec vos confrères. Toutes les fédérations sont en capacité à proposer nombre de services adaptés aux entreprises de finition, des experts dans différents domaines, des solutions performantes. Bref, de transformer des menaces en véritables opportunités ! ●

*C'est-à-dire une méthode de gestion de la production qui se concentre sur la « gestion sans gaspillage », ou « gestion allégée ».

+ La FFB, ce sont également des outils de performance pour les entreprises :

- Batiperf (voir pg 19) pour évaluer la situation financière de sa structure au regard des niveaux moyens sectoriels.
- L'outil Bâtisseur responsable pour s'auto-évaluer en RSE : www.rse.ffbatiment.fr
- Des podcasts de 10 mn sur la chaîne YouTube de la FFB (notamment sur l'IA)



FACTURATION ÉLECTRONIQUE RECOURS OBLIGATOIRE À UNE PLATEFORME PRIVÉE



L'administration est revenue sur la solution gratuite Chorus Pro, offerte aux entreprises pour émettre ou recevoir leurs factures de façon dématérialisée, obligeant les entreprises à avoir recours à une plateforme privée pour les opérations réalisées entre professionnels. Pour faire son choix, l'entreprise devra se tourner vers la liste officielle des plateformes partenaires transmise sur le site de l'administration fiscale - Plateformes de dématérialisation partenaires.

L'administration a également précisé le maintien du calendrier de l'obligation de facturation électronique*.

+ Liste officielle sur impots.gouv.fr, dans la rubrique Partenaire > Facturation électronique

*L'article 91 de la loi de finances pour 2024 fixe un nouveau calendrier du passage à la facturation électronique des entreprises. L'obligation d'émettre des factures est fixée à partir du :

- 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire ;
- 1^{er} septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises.

L'obligation de recevoir des factures électroniques s'appliquera quant à elle à partir du 1^{er} septembre 2026 pour l'ensemble des entreprises.



+ À retrouver à l'adresse : batiperf.ffbatiment.fr/bienvenue



LE GUIDE PRATIQUE SUR LES BONNES PRATIQUES DE FACTURATION EST PARU

Élaboré sous l'égide de l'Observatoire Economique de la Commande Publique (OCEP) et du Médiateur des entreprises, le guide pratique sur « Les bonnes pratiques de facturation et de règlement dans les marchés publics de travaux » vient de paraître. Il a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs de la commande publique, dont la FFB qui y a beaucoup contribué. Recueil de bonnes pratiques, ce guide est un outil de référence, pratique, destiné à éclairer le circuit de facturation et de paiement à toutes les étapes de la vie du marché. Sa structure, chronologique, a pour objectif de fluidifier la communication entre les parties prenantes d'un marché (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprise notamment). Bien qu'à droit constant, ce guide présente l'intérêt de valoriser les bonnes pratiques, renvoyant pour chaque chapitre à des ressources existantes en vue d'assurer une bonne coordination entre les différents intervenants. Il apporte des réponses aux difficultés de traitement des demandes de paiement des entreprises.

+ À télécharger sur le site du ministère de l'Economie.

NOUVEL OUTIL BATIPERF

Cet outil, coproduit par la FFB et BTP Banque, permet de comparer les principaux ratios financiers de leur/s entreprise/s (profitabilité et marge, ratios de coûts de personnel, de trésorerie de sous-traitance, délais de paiement, capitalisation) avec ceux calculés pour le secteur (par métier, par taille d'entreprise et par région, avec possibilité de choisir parmi ces critères). Batiperf se base sur l'étude de BTP banque et permet ainsi de se situer sur les cinq derniers exercices comptables. Cette étude est représentative des PME du secteur du BTP, en incluant des entreprises extérieures à la banque et en se concentrant sur les entreprises d'entre 500 000 et 1,5 millions d'euros de CA (les artisans étant exclus). Lorsque les valeurs pour l'entreprise analysée s'éloignent beaucoup des moyennes sectorielles, des commentaires automatiques s'affichent et de liens vers des publications sur le site adhérent de la FFB peuvent se trouver affichés. Des commentaires personnels peuvent aussi être ajoutés. Le tout (graphique, alertes et commentaires personnels) peut être exporté sous forme de fichiers PDF.

INNOVATION

UNE NOUVELLE [AIR] POUR LES FAÇADES !



RÉDUCTION D'EMPREINTE CARBONE
-20% D'ÉMISSIONS DE CO₂e !



**PERLANE AERO
BAS CARBONE**

- ✓ Peinture allégée
- ✓ Additivée siloxane



**PANCRYTEX TT
BAS CARBONE**

- ✓ Application tous temps
- ✓ Séchage rapide



Retrouvez les produits PERLANE AERO BAS CARBONE et PANCRYTEX TT BAS CARBONE dans les magasins Le Comptoir Seigneurie Gauthier, Seigneurie et sur seigneuriegauthier.com

SEIGNEURIE®
LA PERFORMANCE POUR UN MONDE DURABLE



© TIRIAULT PEINTURE

TIRIAULT

Perpétuer l'histoire et les valeurs d'une entreprise familiale



© TIRIAULT PEINTURE



« Nous ne faisons que poursuivre des valeurs qui étaient déjà présentes dans l'entreprise, nous n'avons rien inventé. Nous sommes dans la continuité, » relate Véronique Ikène, gérante de l'entreprise Tiriault à Acigné en Ile-et-Vilaine. Depuis sa création en 1973 par le père de la dirigeante, cette entreprise de peinture, revêtement de sol souple et façade a toujours porté une attention particulière au bien-être de son personnel. « Au quotidien, poursuit-elle, nous cherchons à ce que nos personnels se sentent bien, puissent développer leurs compétences et que les clients soient satisfaits. Et aucune action n'est plus importante que l'autre mais l'une amène l'autre. Tout se croise. » L'entreprise travaille sur la santé au travail, son environnement, son territoire, portée par la fidélité des anciens collaborateurs, à leurs compétences (certains ayant des savoir-faire pointus) et à l'accueil qu'ils font aux jeunes en leur transmettant leur savoir.

Place aux femmes pour le bien-être de tous

« Quand j'ai repris l'entreprise en 2000, en tant que femme, cela m'a semblé naturel d'aider à leur intégration. C'est une chance pour tous. » La plus belle réussite d'intégration féminine de cette entreprise qui compte aujourd'hui 47 personnes dont 8 femmes sur chantier, est le parcours de Virginie Adam. Arrivée dans l'entreprise à la suite d'un stage de découverte en troisième, elle est entrée

L'entreprise Tiriault, en Ile-et-Vilaine, est lauréate aux Trophées Bâtitteur Responsable de la FFB, dans la catégorie « Employeur Responsable » pour ses actions visant à favoriser la parité et la santé au travail. Sa dirigeante, Véronique Ikène, nous raconte son engagement.



en apprentissage, a grimpé les échelons avant de rejoindre le bureau d'études pour être plus en phase avec sa vie de famille. « Cela s'est fait naturellement et aujourd'hui, elle est en télétravail. »

Car concilier vie de femme et travail n'est pas toujours évident sur chantier estime Véronique Ikène. « Dans nos métiers, quand une femme tombe enceinte, elle est obligatoirement arrêtée. Elle n'a pas le choix. » L'entreprise a donc mis en place une étude avec la médecine du travail comparant une peinture normale et une peinture aux algues produite en Bretagne et n'émettant pas de composés organiques volatiles (COV). Une fiche de poste a été établie, permettant à la salariée de continuer à travailler ou non durant sa grossesse grâce à l'absence de nocivité reconnue du produit. « Elle a le choix de poursuivre en toute sécurité », résume Véronique Ikène qui utilise désormais la peinture Algo dans son entreprise. « Nos salariés testent et utilisent cette peinture à base d'algue et de résine biosourcée depuis une dizaine d'années et leurs retours d'expérience ont permis d'améliorer sa formulation. Nous la proposons aux clients même si au final, ce sont eux qui décident. »

Prévention

Le second axe de prévention concerne les troubles musculosquelettiques. Les opérations de ponçage au plafond qui imposent de lever la tête et la basculer en arrière peuvent entraîner des névralgies sévères. Alertée par un de ses salariés, peintre-solier de 36 ans en poste depuis vingt ans, l'entreprise a agi. Dorénavant, deux dispositifs (sans motorisation)



Tiriaux : perpétuer l'histoire
et les valeurs d'une entreprise familiale



●●●

sont mis à disposition des salariés : le premier pour soutenir la tête au niveau de la nuque, et le second, complémentaire, permettant de soulager les bras et épaules pendant la tâche. Deux salariés utilisent régulièrement ces exosquelettes. « Globalement, les jeunes sont plus sensibles au fait de prendre soin d'eux. Ils ont aussi plus de facilité à communiquer leurs besoins contrairement aux salariés plus âgés », explique la dirigeante, consciente que « le changement, ça s'accompagne. Mais comme l'on sait que l'on va travailler plus longtemps, le faire dans de bonnes conditions est important. » Aussi pour améliorer la qualité de vie au travail, prendre soin de soi et prévenir les TMS au travail, l'entreprise a fait appel à la société Ménage-toi qui forme au réveil musculaire et aux étirements mais également à la bonne alimentation, au sommeil « pour que les corps vieillissent mieux. »

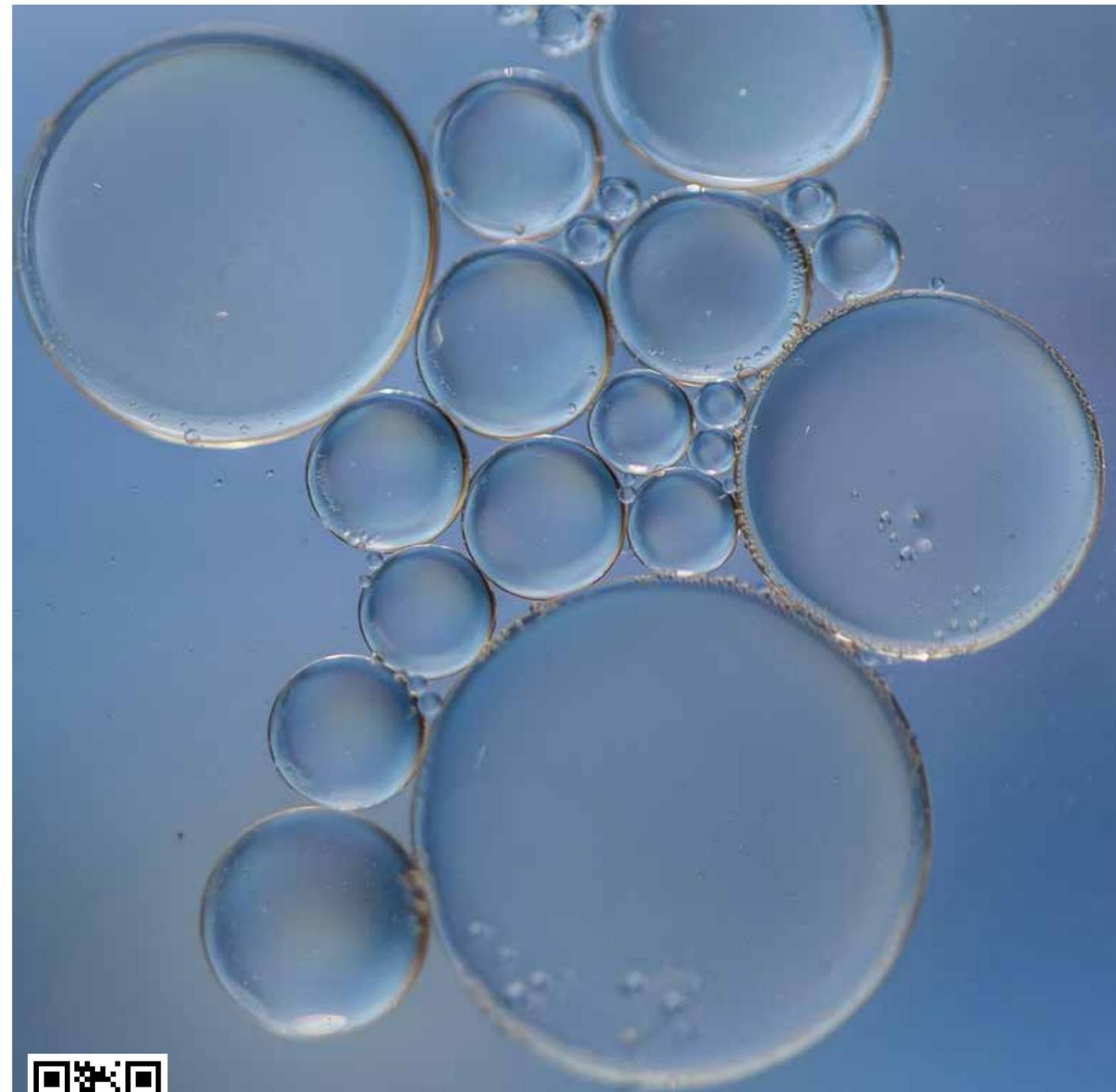
Formation et fidélisation

La formation initiale comme continue constitue une donnée importante de l'entreprise Tiriaux peinture qui, dans une démarche « d'inclusivité des profils atypiques » a formé trois personnes originaires d'Afghanistan au CAP peintre. Tous trois ont pu bénéficier du parcours d'intégration de salariés au statut de réfugié mis en place dans l'entreprise. Ce parcours favorise l'intégration avec un CAP en trois ans dont une année d'apprentissage de la langue et de la culture françaises. « Ils sont embauchés en CDI et un des trois a souhaité poursuivre son apprentissage avec un BP. » Dans cet esprit, « nous formons aujourd'hui une personne originaire de

Sainte-Lucie, poursuit Véronique Ikène. Nous leur apprenons un métier en espérant les garder mais nous savons que nous formons aussi pour d'autres entreprises. La formation, c'est comme le recrutement, il faut anticiper. »

Amélioration et transmission

Aujourd'hui la RSE (responsabilité sociale des entreprises) est devenue un pilier de la stratégie de l'entreprise Tiriaux avec une démarche d'amélioration continue pour le bien-être et la fidélisation de ses salariés, « même si on en a toujours fait sans forcément le faire rentrer dans des cases » insiste celle qui est devenue chef de file RSE de la Fédération du BTP Ille-et-Vilaine et vice-présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 35. Car s'investir dans son territoire, y créer des collaborations avec des entreprises locales (comme avec la peinture Algo) pour stimuler le développement économique local dans une démarche vertueuse est un des autres axes d'investissement de Véronique Ikène qui y voit une façon de transmettre ses valeurs en externe. La transmission est d'ailleurs le sujet sur lequel la dirigeante compte travailler ces prochaines années. « Et pourquoi pas transmettre une coopérative ? Cela correspond bien à notre façon de travailler », conclut Véronique Ikène. ●



Retrouvez nos FDS en libre-service pour chaque produit sur notre site internet (et plus encore)

EXIGER DE LA TRANSPARENCE DANS LA CHIMIE C'EST POSSIBLE

DÉCAPAGE - DÉPOLLUTION - NETTOYAGE - TRAITEMENT - PROTECTION



Depuis 1965, la SOFREV, acteur du secteur de la finition

Premier réseau indépendant d'entreprises de finition, la SOFREV référence des industriels de la peinture et du revêtement de sol. Ses adhérents se réunissent régulièrement pour réfléchir sur les grands enjeux quotidiens et l'avenir de leur métier.

Créée en 1965, la SOFREV est le premier réseau français indépendant d'entreprises de peinture, de revêtements de sol et d'isolation thermique par l'extérieur. Unique dans son genre, elle est composée de plus de 45 entreprises, toutes actionnaires, réparties sur l'ensemble du territoire.

La Sofrev référence les plus grands industriels de la peinture et du revêtement de sol, permettant aux entreprises adhérentes d'optimiser leurs coûts et de bénéficier de conditions particulières.

Au-delà de ce service, ce réseau d'entrepreneurs se réunit régulièrement pour travailler et réfléchir ensemble sur des sujets du quotidien, avec des réflexions sur l'avenir de leur métier.

Ces réflexions sont alimentées par des experts en social, juridique, fiscalité et même en psychologie qui interviennent régulièrement.



Des valeurs communes avec le sport

Pour Patrick Torcol, son président, la diversité des profils issus de différentes zones géographiques est aussi un atout de la Sofrev pour faciliter les échanges en toute convivialité. Tous différents individuellement, mais soudés collectivement. « Il y a une vraie fraternité qui unit nos entreprises avec un ADN commun à la Sofrev. On devient d'ailleurs très vite, un "sofrévien ou une sofrévienne". Nous partageons le même métier, avec ses joies et ses problèmes mais aussi ses valeurs communes en mettant l'humain au cœur de nos actions. »

Des valeurs qui se retrouvent chez les partenaires référencés, similaires à celles du sport et notamment dans le rugby. « Le peintre et le rugbyman sont liés par la technique, la recherche du geste parfait, l'esprit de compétition et d'équipe, la gestion du stress et la bienveillance. La sévérité des mots peut entraîner des maux. Comprendre qui nous sommes devrait amener à choisir des mots qui ne sont pas blessants. Galvauder le peintre amène à dévaloriser nos compétences et notre savoir-faire. Oui, nous sommes des peintres et fiers de l'être. » ●

Retrouvez les produits **unikalo** BAS CARBONE



- Résine contenant 98% de carbone biosourcé (NF EN 16640)
- Très faible empreinte carbone
- Qualité de l'air intérieur

CIRCOULEUR



- L'empreinte carbone la plus faible du marché
- Peintures à 90% de peinture recyclée
- Compatible avec une démarche d'économie circulaire

AQUALINE



- Hautes performances techniques
- Gamme éco-conçue
- Faible empreinte carbone

Téléchargez nos FDES individuelles sur www.inies.fr

Nos solutions d'Isolation Thermique par l'Extérieur



DES SYSTÈMES COMPLETS AVEC UNE LARGE GAMME D'ISOLANTS ET DE FINITIONS

webertherm ultra 22 mousse résolique

- ✓ Excellente résistance au feu
- ✓ Isolant le plus performant du marché
- ✓ Isolant léger

webertherm PSE Gris

- ✓ Performance thermique 20 % supérieure à celle du PSE Blanc
- ✓ Disponible en version Empreinte Carbone Améliorée (ECA)

webertherm PSE Blanc

- ✓ Économique
- ✓ Mise en œuvre éprouvée

webertherm natura liège

- ✓ Matériau biosourcé sans aucun additif chimique
- ✓ Bilan carbone positif
- ✓ Excellente résistance au feu
- ✓ Utilisable en partie enterrée
- ✓ Bon déphasage thermique



webertherm isocompact Laine de verre

- ✓ Panneau isolant jusqu'à 40 % plus léger qu'un panneau en laine de roche
- ✓ Non combustible
- ✓ Composé à 80 % de verre recyclé

webertherm fibre de bois

- ✓ Isolant biosourcé
- ✓ Perméable à la vapeur d'eau
- ✓ Excellente résistance au feu
- ✓ Bon déphasage thermique

webertherm laine de roche

- ✓ Isolant incombustible
- ✓ Compatible avec les IMH et les IGH
- ✓ Perméable à la vapeur d'eau



Saint-Gobain Weber France - 85019 070 RCS CRÉTEIL - 12/2024

Multiplés finitions disponibles:

Minérales, organiques, siloxane, grains de marbre ou terre cuite.



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et sur notre site fr.weber



GÉOLOCALISATION DES VÉHICULES DE CHANTIER Les règles à suivre

Un véhicule de société ne peut être utilisé que dans le cadre de déplacement professionnel et le salarié ne peut s'en servir pour des déplacements privés en dehors des heures de travail.



CNIL avait adopté en 2006 une norme simplifiée permettant à tout employeur de recourir à un dispositif de géolocalisation tout en respectant les libertés individuelles des salariés. La CNIL a apporté des modifications significatives à cette norme, notamment en matière de contrôle du temps de travail.

Définition de la géolocalisation

La géolocalisation est un procédé qui équipe les véhicules d'entreprise d'un dispositif GPS permettant leur localisation géographique immédiate.

Dans le BTP, il peut être utilisé, par exemple, pour contrôler et vérifier les déplacements du personnel de chantier. Il est possible d'y recourir à condition de ne pas aboutir à un contrôle permanent du salarié.

La mise en œuvre du dispositif de géolocalisation **doit être proportionnelle** au but recherché et justifiée par l'activité de l'entreprise.

Le Comité d'Entreprise doit être informé et consulté ou, à défaut délégués du personnel, préalablement à tout projet de mise en place d'un dispositif de géolocalisation au sein des véhicules de l'entreprise.

Ensuite, l'entreprise doit informer l'ensemble du personnel, soit par lettre remise en main propre ou par une note de service.

Il faut également déclarer le dispositif à la CNIL. La CNIL a en effet adopté en 2006, une recommandation portant sur la géolocalisation des véhicules utilisés par les salariés. L'objectif étant d'encadrer la mise en œuvre d'un tel dispositif tout en respectant la loi relative à l'informatique et aux libertés, mais également au Code du travail. De cette recommandation est née une norme simplifiée dite « Norme 51 ».

Ainsi, dès lors qu'une entreprise souhaite équiper ses véhicules d'un système de géolocalisation, il doit au préalable effectuer une déclaration de conformité à la norme 51 auprès de la CNIL afin d'attester qu'il respecte scrupuleusement ce que prescrit la CNIL.

Cette norme 51 a été modifiée dans le second semestre de l'année 2015, concernant notamment la géolocalisation.

Principales modifications de la norme 51

La norme du 4 juin 2015, consolidée le 29 juin 2015, **interdit de collecter des données de géolocalisation** durant le trajet domicile/travail, mais également pendant le temps de pause de vos salariés. En effet, la précédente norme précisait seulement que le salarié avait la possibilité de désactiver le dispositif en dehors de son temps de travail ou bien durant son temps de pause.



En revanche, **cette nouvelle norme rend possible la désactivation par le salarié du dispositif**, et ce à tout moment de la journée. En effet, l'article 6 de la norme 51 précise que : « Les employés doivent avoir la possibilité de désactiver la fonction de géolocalisation des véhicules, en particulier à l'issue de leur temps de travail ou pendant leur temps de pause ». Toutefois, ce droit dont bénéficie le salarié s'accompagne d'une contrepartie permettant de recueillir toutes explications de sa part en cas de désactivations trop fréquentes. Par ailleurs, s'agissant du recueil des données traitées, il est possible de collecter la date ainsi que l'heure d'une activation ou d'une désactivation du dispositif par le salarié et ce durant le temps de travail.

En conséquence, une procédure disciplinaire pourrait être engagée à l'encontre d'un salarié qui désactive fréquemment le dispositif de géolocalisation sans raison valable.

Enfin, la norme rappelle que le dispositif de géolocalisation n'a pas pour objectif de contrôler la vitesse des salariés.

En effet, il n'est pas permis de relever des infractions aux dispositions relatives au Code de la route puisque celles-ci ont trait à des données à caractère personnel que seuls les agents de services compétents peuvent sanctionner.

Règles applicables aux données de géolocalisation suite à l'entrée en application du RGPD

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'exploitation d'un service de géolocalisation par un organisme public ou privé, sont encadrées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi informatique et libertés »), et la directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 actualisée en 2009 avec la directive 2009/136/CE, qui concerne le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques.

Traitements de données de géolocalisation

Les articles 5 du RGPD et 4 de la loi informatique et libertés, prévoient que tout organisme public ou privé utilisant des dispositifs de géolocalisation doit démontrer que les données personnelles collectées issues de ces dispositifs sont :

- « traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée ;
- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes ;
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données) ;
- exactes ;



CLAUDE VAILLANT
AVOCAT À LA COUR
SPÉCIALISTE EN DROIT IMMOBILIER

- conservées pendant une durée qui n'excède pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées ;
- traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel ».

Respect des conditions préalables au traitement des données personnelles

Un dispositif permettant la géolocalisation des employés par l'intermédiaire de leur véhicule constitue un traitement automatisé de données à caractère personnel soumis aux formalités préalables prévues par la loi.

Dès lors qu'un organisme privé ou public traite des données personnelles, le responsable du traitement doit assurer son obligation d'information auprès des personnes concernées.

L'obligation d'information

Les articles 13 du RGPD et 33 de la loi informatique et libertés prévoient une liste exhaustive des informations à fournir lorsque les données à caractère personnel sont collectées auprès de la personne concernée. Le responsable du traitement doit procéder, conformément aux dispositions du code du travail et à la législation applicable aux trois fonctions publiques, à l'information et à la consultation des instances représentatives du personnel avant la mise en œuvre d'un dispositif de géolocalisation des employés.

Selon l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004 et à l'article 34-1 IV. du code des postes et des communications électroniques, les employés doivent être informés individuellement, préalablement à la mise en œuvre du traitement :

- de la finalité ou des finalités poursuivie(s) par le traitement de géolocalisation ;
- des catégories de données de localisation traitées ;
- de la durée de conservation des données de géolocalisation les concernant ; des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- de l'existence d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition et de leurs modalités d'exercice.

Le cas échéant, des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un Etat non-membre de la Communauté européenne.

La Commission rappelle que chaque employé doit pouvoir avoir accès aux données issues du dispositif de géolocalisation le concernant en s'adressant au service ou à la personne qui lui aura été préalablement indiqué.



EUROMAIR

Fabrication et distribution de matériel professionnel de projection

Nos marques

EUROPRO

volumair

MIXER

KOSNER



Machines Spéciales I.T.E.



Grande hauteur de travail



Plots de colle



Enduit & Finition



FABRICANT FRANÇAIS

DÉCOUVREZ TOUTES NOS GAMMES DE MACHINES SUR

WWW.EUROMAIR.COM





L'obligation de sécurité et confidentialité

Aux termes de l'article 32 du RGPD, l'organisme qui traite des données personnelles doit mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté pour les données traitées, et limiter l'accès aux données personnelles aux seules personnes habilitées à recevoir et consulter les informations.

L'accès aux données de géolocalisation s'effectue par un identifiant et un mot de passe régulièrement renouvelés ou par un autre moyen d'authentification.

Sur les finalités du traitement

Le traitement des données de géolocalisation des véhicules de fonction des salariés

La mise en place d'un système de géolocalisation sur le véhicule de fonction du salarié constitue un traitement de données à caractère personnel de ce dernier et doit répondre aux règles applicables précitées. **Il s'agit également d'une restriction des droits et libertés du salarié, que l'employeur doit alors justifier** par la nature des tâches à accomplir et être proportionné au but recherché, conformément à l'article L1121-1 du code du travail. L'utilisation d'un tel dispositif engage **l'employeur à assurer l'exercice de son obligation d'information** (articles L. 1222-3 et L. 1222-4 du code du travail, article 13 du RGPD et l'article 33 de la loi informatique et libertés) **et de sécurité** (article 32 du RGPD) sur ce traitement spécifiquement.

Licéité du dispositif

La CNIL rappelle dans une recommandation que l'installation de dispositif de géolocalisation dans les véhicules utilisés par les employés est licite si le dispositif a pour objectif de :

- suivre, justifier et facturer une prestation de transport de personnes, de marchandises ou de services directement liée à l'utilisation du véhicule ;
- assurer la sécurité de l'employé, des marchandises ou des véhicules dont il a la charge ;
- mieux allouer des moyens pour des prestations à accomplir en des lieux dispersés ;
- suivre le temps de travail, lorsque cela ne peut être réalisé par un autre moyen ;
- respecter une obligation légale ou réglementaire imposant la mise en œuvre d'un dispositif de géolocalisation en raison du type de transport ou de la nature des biens transportés ;
- contrôler le respect des règles d'utilisation du véhicule.

Données exclues du champ de la norme

La mise en œuvre d'un tel dispositif de géolocalisation dans les véhicules de fonctions :

- ne doit pas permettre la collecte d'informations concernant les éventuels dépassements des limitations de vitesse ;
- doit nécessairement s'accompagner de mesures de sécurité limitant l'accès aux données de géolocalisation aux personnes habilitées ;

- nécessite de fixer une durée de conservation adéquate de ces données (généralement 2 mois) ;
- implique au préalable la consultation des instances représentatives du personnel et l'information individuelle des employés concernés relative à la finalité du traitement, les données traitées, leur durée de conservation, les destinataires des données, leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition ;
- ne doit pas s'appliquer aux employés investis d'un mandat électif ou syndical lorsqu'ils agissent dans le cadre de leur mandat.

Dès lors que le traitement des données est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie (article 6.1.b du RGPD) ou est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement (article 6.1.f du RGPD), le consentement du salarié n'est pas nécessaire.

Durée de conservation

Dans cette même recommandation, la CNIL énonce différentes durées de conservation pour les informations obtenues par la géolocalisation en fonction de leurs utilisations :

- les informations utilisées pour optimiser les tournées ou à des fins de preuve des interventions effectuées, lorsqu'il n'est pas possible de rapporter cette preuve par un autre moyen, **sont conservées un an** ;
- celles qui sont utilisées pour le suivi du temps de travail **sont conservées cinq ans** ;
- les informations qui ne sont pas utilisées pour ces cas ne doivent pas être **conservées plus de deux mois**.

Destinataire des données

Peuvent seules être destinataires des données, les personnes qui coordonnent, planifient ou suivent les interventions, celles qui sont chargées de la sécurité des biens transportés ou des personnes ou, le cas échéant, le responsable des ressources humaines.

Sur l'information et les droits des employés

Lorsque le traitement mis en œuvre répond aux conditions définies par la norme n° 06-067 du 16 mars 2005, le déclarant peut bénéficier de la procédure de déclaration simplifiée prévue par la loi.

L'accomplissement de ces formalités doit être effectué par l'employeur ou le responsable de l'organisme qui met en œuvre le système de géolocalisation. La Commission rappelle que **le détournement de finalité est sanctionné par l'article 226-21 du Code pénal** qui prévoit une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Les dispositifs de géolocalisation doivent, en outre, répondre aux dispositions de **l'article L.120-2 du code du travail** aux termes duquel :

« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché ».

CCMB'LOC

Consultez notre Guide Location



guide.ccmbloc.fr



LOCATION & VENTE DE MATERIEL BTP - INDUSTRIE - MODULAIRE

AGENCES DISTRIBUTION





VULS



Chinois, Coréens en embuscade

Une poignée de constructeurs Chinois s'est implantée sur le secteur des véhicules de tourisme, en France. A présent, certains d'entre eux, accompagnés par les Coréens, s'intéressent au marché des utilitaires. Mais quels sont leurs atouts ?

Auparavant, les constructeurs Chinois d'automobiles peinaient à répondre à la demande sur leur propre marché. Ils se souciaient donc fort peu, de l'étranger. Mais, avec le ralentissement de l'économie, il leur reste, c'est nouveau, des autos à vendre. Du coup, depuis quelques temps, certains prennent pied sur le Vieux Continent et en France notamment. Jusque-là, l'intrusion des Chinois restait circonscrite aux véhicules de tourisme (VP), avec MG, suivi par BYD et X-Peng. Geely s'appuie quant à lui, sur le suédois Volvo, racheté en 2010. Depuis peu, les constructeurs de l'Empire du milieu se penchent aussi sur les utilitaires VUL. Ils sont accompagnés dans cette démarche par les Coréens, nouveaux venus également, en ce domaine. Ces VUL d'Extrême-Orient sont en très grande majorité électriques, on s'en serait douté, venant de pays spécialistes de la Tech.

Résumé des forces en présence

Chaque constructeur a un argument massue.

Maxus : un pick-up électrique

Le Chinois Maxus, filiale du groupe SAIC, propriétaire de MG, est assez avancé en Europe. Né en 2011, il a vendu 728 véhicules en France, sur les 9 premiers mois de 2024 en hausse de plus de 1000 %. En plus de ses fourgons eDeliver7 de la taille d'un Renault

Trafic, auquel vient de s'ajouter le eDeliver5, un peu plus grand qu'un Renault Kangoo, le constructeur s'est aussi illustré en 2024, en proposant le premier pick-up électrique d'Europe. En version double cabine, le e-Terron9 à quatre roues motrices, est un beau bébé de 5,5 m de long et 2 m de large. Il paraît mieux adapté aux USA qu'aux ruelles de la Butte Montmartre. Avec sa grosse batterie et ses deux moteurs, il promet 430 km d'autonomie.

Ce modèle premium et onéreux (69 900 euros) prouve que les constructeurs Chinois ne se cantonnent pas tous aux premiers prix.

Gecko Motors : autonomie longue durée

Jeff Liu, un ancien de Huawei crée la start-up Gecko Motors en 2022 (tout va très vite en Chine). Cette année, il va lancer en Europe, un innovant VUL utilitaire électrique très connecté. Le design de la face avant de ce MagicWay est inspiré de la queue d'un gecko (petit lézard). Son châssis "skateboard numérique" offre le choix de quatre carrosseries différentes. Ce véhicule innove surtout par la promesse d'une autonomie de 1000 km. Du jamais vu !

Wuling Motors : la location

Ce fabricant singapourien né en 2019 fait construire ses petits utilitaires en Chine sous la marque Fest. L'idée c'est de proposer un E-Box M, petit-fourgon urbain étroit (1,6 m de large) électrique à l'autonomie

de 270 km, en location courte et longue durée. Deux types de contrats sont proposés :

- FlexyRent court d'une journée à un an, avec 150 km/jours ou 1800 km/mois maxi. Les tarifs débutent à 44 euros par jour ou 924 euros par mois (hors taxes). Cette offre inclut l'assurance et l'assistance.
- LeasyRent court de 1 à 3 ans, kilométrage illimité. Le loyer mensuel s'établit alors à 1031,50 euros (hors taxes), avec 1000 euros de droits d'entrée. Il inclut l'assurance sans franchise, l'entretien et la possibilité de stopper son contrat sans pénalité et de se porter acquéreur de son véhicule, à tout moment.

Dongfeng : un tarif canon

Ce groupe étatique chinois, actionnaire de Stellantis, tente de s'implanter en France depuis 2021, sans vraiment y parvenir. Il s'appuie notamment, sur le fourgon électrique Eco City 35, également proposé en cabine approfondie. A 23 900 euros, il n'est pas très cher.

Les Coréens aussi

Les constructeurs Coréens s'intéressent aussi aux utilitaires.

Kia : le VUL du futur

Le PV5 électrique, basé sur la plate-forme PBV (Platform Beyond Vehicle) modulable, propose différentes carrosseries et diverses dimensions. Il est attendu pour 2025. Toujours à l'écoute des pros, il propose la plus faible hauteur de chargement du marché et emporte la technologie de recharge inversée qui permet d'alimenter ou de recharger des appareils électroportatifs. Il est garanti 7 ans comme les VP de la marque. De quoi voir venir...

Iveco eMoovy : la collab'

Une collaboration de plus dans le domaine des VUL ! Le eMoovy est développé par Hyundai pour l'Italien Iveco. Ce châssis-cabine compact 100 % électrique, est basé sur la plate-forme Global eLCV. Il se décline en versions benne, plateau et caisson jusqu'à 10 m³. Le conducteur bénéficie d'un siège chauffant et ventilé et d'un volant chauffant. Le luxe ! La commercialisation débutera début 2025.

In fine, on est encore loin de la déferlante tant redoutée. Mais attention, bien d'autres constructeurs asiatiques (ce n'est pas cela qui manque) sont en phase d'approche. ●



HUMANOÏDE-ROBOT...

Kia et Hyundai ont dévoilé le X-ble Shoulder, un robot portable, imaginé par leur laboratoire de robotique interne. Il est destiné à faciliter l'exécution des tâches au-dessus du niveau de la tête. Il permet de réduire les troubles musculosquelettiques en optimisant la force musculaire de la partie supérieure des bras. Il réduit de 60% la charge exercée sur les épaules et de 30% l'activité musculaire. Le X-ble Shoulder semble taillé sur mesure pour les employés du BTP. Premières livraisons, courant du premier semestre 2025.



AUTOMOBILE : LES DÉCISIONS EUROPÉENNES NE FONT PLUS L'UNANIMITÉ

La branche Stellantis Pro One est chargée de l'activité VUL du groupe franco-italo-américain Stellantis. Elle présente CustomFit, une offre de conversion et d'aménagement d'utilitaires. Les transformations sont effectuées soit directement dans les usines du groupe, soit chez un partenaire spécialisé référencé. Elles respectent des normes de qualité et de sécurité drastiques. L'offre comprend aussi bien la carrosserie benne basculante que des aménagements de l'espace de chargement.



RECONDUCTION DU MALUS ÉCOLOGIQUE 2024

C'est l'une des conséquences de la chute du gouvernement Barnier, début décembre. Le malus écologique qui devait évoluer est finalement maintenu dans sa version 2024. Le malus CO2 se déclenche donc toujours à partir de 118 g et non de 113 g comme le PLF 2025 l'envisageait. Le seuil du malus au poids sera toujours de 1,6 tonne. Son évolution à 1,5 tonne en 2026 est, pour le moment, enterrée. Les sanctions sur le verdissement des flottes sont elles aussi, abandonnées... Pour le moment. Un record !



NUMÉRIQUE

Les drones arrivent dans le BTP

Depuis 10 ans, le marché des drones civils ne cesse de se développer notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Leur utilisation apporterait de nombreux avantages en termes de sécurité, d'efficacité et de réductions des coûts. Qu'en est-il vraiment ? Quelles sont les utilisations possibles et la réglementation relative au pilotage de drones ? Le point sur ces nouveaux outils qui tendent à révolutionner le quotidien des professionnels du BTP.



À l'origine, les drones se sont d'abord imposés dans le domaine militaire. La CNIL les définit au sens strict comme des appareils sans pilote à bord, généralement pilotés à distance par un opérateur humain. Rappelons qu'un drone est avant tout une plateforme de capteurs mobiles capable d'observations, d'acquisitions et de transmissions de données géolocalisées. Le marché mondial des drones est immense : il devrait atteindre plus de 35 milliards de dollars cette année selon le rapport du cabinet Mordor Intelligence. Le secteur du BTP n'échappe pas à cet engouement. En quelques années, ces aéronefs sont devenus de remarquables outils pour les professionnels du bâtiment notamment pour le suivi, la surveillance de chantier ou encore la communication. Dotés de capteurs ultraprécis et d'un encombrement réduit, les drones se démocratisent dans les appels d'offre et au sein des entreprises de la construction. En véritables facilitateurs de tâches, ils permettent de réduire le temps de travail et de minimiser les coûts d'activités délicates. Par ailleurs, les drones ont la capacité d'accéder à des zones difficiles et dangereuses, ce qui contribue à réduire les risques d'accidents. Un réel atout dans un secteur qui, selon l'Institut national de recherche et de sécurité, concentre à lui seul, près de 18% des accidents avec arrêt de travail en France.

Suivi de chantier

Le drone est devenu un outil précieux pour le suivi de chantier. En particulier, il offre une vue d'ensemble, permettant aux gestionnaires de projet de suivre l'avancement des travaux en temps réel en le comparant au planning initialement prévu. De plus, il est idéal pour les prises de vues rapprochées et haute définition. Grâce au GPS qu'il embarque, le drone est capable de revenir prendre une photo ou réaliser une vidéo depuis le même point de vue à intervalle régulier. Ces captations aériennes

contribuent alors à documenter les différentes phases du déroulement du chantier pour une meilleure communication avec les clients. Enfin, tout au long d'un projet de construction, les données récoltées par le drone peuvent également alimenter un processus BIM et une maquette numérique.

Surveillance des chantiers

Les entreprises du bâtiment sont particulièrement exposées aux vols d'engins et de véhicules mais aussi aux vols de matériaux et d'outils. Le coût de ces vols et autres actes délictueux sur les chantiers est globalement évalué par la FFB, au minimum à 1% du chiffre d'affaires du bâtiment, soit plus d'un milliard d'euros. Face à une telle situation, la surveillance vidéo à l'aide de drones devient un allié de poids pour prévenir d'éventuels délits. Ils aident à renforcer la sécurité sur le chantier et à minimiser les pertes potentielles. Ainsi, l'entreprise française Novidronn propose ses services pour surveiller 24 heures sur 24 des chantiers de grande taille en détectant rapidement les intrusions ou les comportements suspects à l'aide de ses drones.

“ Filmer avec un drone donne une communication plus aboutie que de simples photos. ”

Yann Drouin, dirigeant de l'entreprise Deco Peint à Saint-Jean de Braye (45)

Nettoyage

L'utilisation d'un drone est une technique innovante pour nettoyer différentes surfaces : tuiles, couvertures métalliques, bardages bois ou encore murs en pierre. Le nettoyage est largement facilité et accéléré par la capacité des drones à accéder avec précision à des zones difficiles ou dangereuses. De nombreuses entreprises, à l'instar de la société SCOB en Haute-Loire, proposent désormais de démosser des habitations en quelques heures.



Le drone guide un tuyau de 50 m qui pulvérise les zones où la mousse s'est développée. A noter que ce type d'intervention est compatible avec des toits disposant d'installations photovoltaïques : les panneaux solaires sont également débarrassés de toute saleté ou mousse, améliorant ainsi leur rendement et leur durabilité.

Modèle 3D et métré

La photogrammétrie consiste à programmer un drone pour la prise de vues d'un bâtiment puis à générer un modèle 3D à partir des photos réalisées. Le processus est très rapide : plusieurs centaines de m² sont analysés en quelques minutes. Ainsi, la société CF2i Technologies réalise des numérisations de bâtiments en s'appuyant sur des drones Parrot spécialement adaptés à la photogrammétrie. Les données récoltées par le drone sont ensuite injectées dans le logiciel PIX4Dcloud afin de générer la maquette 3D sur laquelle il est possible de mesurer toutes les longueurs, surfaces, pentes et volumes, facilitant ainsi la réalisation de métrés. Par ailleurs, PIX4Dcloud est compatible avec la plupart des logiciels de CAO/DAO (tels qu'Autocad ou Revit) mais aussi avec de nombreux logiciels de devis (EBP, Sage...). Réaliser son devis par reconnaissance du support façade ou de la toiture, évite l'installation d'échafaudage et les difficultés d'accès aux toits.

Communication

Les réseaux sociaux (Facebook, X, LinkedIn...) accroissent la visibilité des entreprises du BTP à condition de publier régulièrement des contenus

attrayants. En ce sens, les photos et les vidéos de chantiers sont des moyens efficaces d'ajouter une autre dimension à la communication des TPE et PME du bâtiment. L'utilisation d'un drone permet de réaliser des clichés ou des vidéos d'une précision exceptionnelle offrant une vision d'ensemble des chantiers tout en donnant une image moderne et dynamique de l'entreprise et par la même occasion de se démarquer de la concurrence. Ainsi, Red Agency, une agence de communication spécialiste du BTP et des industries de la construction rappelle que les vidéos réalisées avec des drones augmentent l'engagement des parties prenantes de 80 %. Ces visuels jouent donc un rôle essentiel pour capter l'attention des investisseurs, partenaires et clients.

Drone et peinture

La technique de pulvérisation de peinture à l'aide de drones commence à se développer en Europe. Elle offre plusieurs avantages par rapport aux méthodes d'application manuelles notamment une efficacité accrue, une diminution des coûts, une sécurité améliorée et un accès aux zones sensibles. Fini donc l'installation d'échafaudages ou le risque de chutes en hauteur. La pulvérisation avec des drones améliore la sécurité des chantiers de construction en réduisant la nécessité pour les salariés d'opérer en hauteur ou dans des conditions difficiles. Le cabinet MuDD Architects basé à Barcelone utilise depuis quelques années la technologie de pulvérisation par drone pour appliquer du mortier, du béton projeté ou encore des peintures sur des surfaces. Stéphanie Chaltiel, architecte chez MuDD Architects note que ce type de chantiers est en plein essor. Ainsi, « nous allons réaliser le ravalement de façade en secteur historique à Carcassonne dans les mois qui viennent avec notre technique du Drone Spray » précise-t-elle.

Règlementation

La réglementation concernant l'usage des drones professionnels s'est durcie ces dernières années. Désormais, la législation distingue les vols en catégorie ouverte et les vols en catégorie spécifique. Les vols en catégorie ouverte correspondent à un niveau de risques faible autrement dit ils concernent uniquement les drones légers opérant dans des conditions à faibles risques (en vue directe, hors zones restreintes). Dans ce cas, aucune autorisation spécifique n'est nécessaire pour le propriétaire

qui doit tout de même respecter certaines règles comme une altitude maximale de 120m ou encore un maintien du drone à portée visuelle. En revanche, pour ce qui est des vols en catégorie spécifique qui correspondent à un niveau de risque plus élevé (tel que le survol de zones peuplées ou hors de vue directe), une autorisation est requise. Dans ce cas, l'opérateur doit obtenir le Certificat d'Aptitude Théorique de Télépilote de drone (CATT). A noter, que dans le cadre de la législation Européenne, le CATT laisse progressivement la place au Certificat d'Aptitude Théorique de pilote à distance pour les Scénarios standards (CATS). Ce dernier est conforme aux exigences fixées par l'AESA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) et est reconnu dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Respect de la vie privée

L'usage des drones suscite régulièrement des préoccupations en matière de respect de la vie privée, surtout lorsqu'ils sont utilisés pour surveiller des chantiers situés dans des zones résidentielles. Les entreprises doivent donc s'assurer de respecter les lois sur la vie privée et d'informer les résidents de l'usage des drones.

Formation

La maîtrise du pilotage de drones devient un atout majeur pour les professionnels du BTP. Des formations certifiantes, encadrée par des experts du domaine, sont aujourd'hui disponibles pour acquérir les compétences pointues nécessaires au pilotage de drones. Ce type de formation allie théorie et pratique pour une maîtrise complète des opérations de drones dans le cadre des normes européennes de l'AESA et des réglementations françaises. Ainsi, le Centre de Formation TELEPILOTE propose une formation certifiante nommée « Piloter un drone dans le BTP et le Génie Civil ». Il s'agit d'un cursus rapide et intensif, permettant au bout de 10 jours d'être préparé au passage de la certification autorisant le pilotage de drones dans le BTP. Le coût de la formation est de 3630 euros, avec des frais supplémentaires de 360 euros pour la certification. Des possibilités de financement peuvent aider à prendre en charge ce coût notamment grâce au Compte Personnel de Formation (CPF). ●



« J'UTILISE DES DRONES POUR VÉRIFIER L'ÉTAT DES TOITS AVANT L'APPLICATION D'UNE PEINTURE RÉFLECTIVE ET DANS LE CADRE DE MA COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR METTRE EN AVANT LES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRISE. »

Filmer avec un drone donne une communication plus aboutie que de simples photos. J'ai de bons retours, les gens trouvent que les films font très professionnels ! Je demande systématiquement à mes clients l'autorisation de filmer leur intérieur comme leur propriété et de diffuser le film sur les réseaux sociaux. Si jamais il y a un visage, je floute ! J'ai investi dans un drone et dans un logiciel de montage pour moins de 2000€. Pour maîtriser la conduite du drone, il faut passer un peu de temps au début même si les dernières générations de drones sont assez simples d'utilisation. Le mien est par exemple équipé de capteurs anti-collision et détecte les zones interdites de vol. Et pour le montage, j'en faisais déjà avec les films et photos de vacances avec les enfants. Je conseillerais aux entrepreneurs qui veulent se lancer de ne pas acquérir de drone « premier prix » mais un appareil pouvant voler de manière un peu « autonome ». Il n'y a pas forcément besoin de permis. Tout dépend de leur catégorie. J'ai juste dû m'inscrire et passer un test en ligne. »



TENDANCES

Peintures et papiers peints : à pleins tubes



Pas question de ressortir ses pantalons pattes d'éph', ni ses sous-pulls en acrylique du placard. Mais plutôt les marrons et oranges brûlés, les verts kaki, les teintes sable, « les jaunes et beiges un peu passés pour le côté rétro », énumère Julie Corvez, designer couleurs & ambiances chez Unikalo. Car la grande tendance déco 2025, « signe le retour des années 1970 : dans les luminaires, la réédition de mobilier avec pour point d'orgue la platine vinyle ». Le papier peint bat en rythme. « Si le côté nature, floral ou jungle, persiste comme tendance de fond, on revient à des motifs plus géométriques », appuie Olivier Albert, président de l'A3P (Association pour la promotion du papier peint). Moins organique, ces motifs 2025 trempent leurs lignes, « dans le style Art Déco modernisés par les teintes seventies. Ce papier peint se conçoit toujours comme un élément décoratif à part entière non plus en panoramique mais par l'application de deux voire trois lés ». Autre incontournable

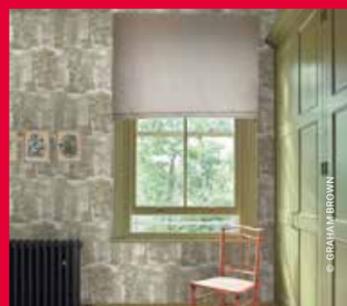
de 2025 : « face à un monde extérieur ressenti toujours plus anxiogène, la décoration aménage un cocon, un espace rassurant », note Rukiye Bribant, responsable colorimétrie chez Onip. Avec forcément des répercussions en couleurs.

Gaité et gourmandise

« 2025 en décoration va être dans la recherche de joie et de chaleur. Elle va donc se traduire par l'association de tons neutres, avec des jaunes et oranges gais mais non dominants », continue la responsable colorimétrie d'Onip. Autre fait marquant : « le blanc froid laisse la place à des alternatives plus chaudes comme des blancs cassés », reprend Julie Corvez. Et bien avant, la révélation de la couleur Pantone 2025 Mocha Mousse (17-12 30) savoureuse comme un dessert, la designer couleurs & ambiances d'Unikalo a anticipé « l'envie de réconfort et même de régressif avec des teintes gourmandes inspirées du chocolat et de la pâtisserie. Les terracotta restent présents, mais les rosés et les orangés disparaissent au profit de marrons chauds ou glacés ». Bonne nouvelle :



2025 sera disco. En tous cas, pour la déco. Si les teintes des peintures comme les motifs des papiers peints vont se plier à ce délicieux retour vintage, une autre tendance va occuper la nouvelle année : faire de la maison un cocon gourmand et réconfortant. Jusqu'au plafond.





le bleu Sarah Lavoine sort définitivement de l'équation, « comme le bleu canard. Le bleu, cette couleur intemporelle s'exprime désormais dans des déclinaisons qui inspirent la joie », appuie Rukiye Bribant. Pour Julie Corvez, « le bleu se décline très lumineux presque blanc, jusqu'au très sombre presque noir. D'ailleurs, cette couleur quitte sa version brute en 2025 pour des faux noirs moins froids avec aussi du rouge ou du vert sombres à la personnalité très marquée ». Autre incontournable : « le vert qui abandonne sa timide déclinaison sauge pour se moderniser en matcha. Plus pepsy, plus frais, il s'impose de manière visuelle ».

Benching simple ou double plafond y compris

Pour l'utilisation de la peinture, en 2025, une autre manière de décorer s'installe : « celle du all-over », spécifie en version originale la designer couleurs & ambiance d'Unikalo. Venue d'Angleterre, elle met fin à la valorisation par la couleur d'un voire deux murs. Désormais, on peint tout : plafond, portes, volets et même rebords de fenêtre, « dans une seule teinte, on parle alors de benching, ou de double benching, lorsque des nuances d'une même couleur sont associées ». Cette extension du domaine de la peinture se vérifie aussi avec le papier peint. Et prend déjà de l'ampleur selon Nathalie Bisset-Delorieux, responsable d'agence Onip à Reims (51) : « afin de se démarquer les particuliers poussent la personnalisation en peignant les murs dans une couleur sobre et applique un papier au plafond ». Ciel étoilé, chapelle Sixtine, ou motifs géométriques affirmés, « en les associant avec des encadrements, des cimaises, l'objectif recherché est de créer une décoration chic et sophistiquée », explique la responsable d'agence champenoise.

Toutes les couleurs dans sa poche

En parallèle, pour se repérer dans toutes ces possibilités, les fabricants déploient des outils. Avec le nuancier aux 168 teintes, Mise en Couleur de Naé, « nous avons conçu des cartes repositionnables sur les murs pour une visualisation en plus grand format qu'avec les petits échantillons. Ainsi, il est possible de voir la manière dont la couleur réagit selon la lumière », informe Julie Corvez. Et en 2026, Unikalo promet le déploiement de nombreux autres outils.



Mais en attendant, Julie Corvez rappelle l'autre offre lancée de papiers (réellement) peints, « avec sept motifs personnalisables en ligne. Nous souhaitons aussi adresser le marché de l'hôtellerie avec de l'ultra-personnalisation et des motifs dessinés à la demande ». Une solution, à venir, exclusivement réservée aux professionnels « pour des chantiers avec un minimum de mètres carrés », précise Julie Corvez. Onip pour sa part a misé sur la digitalisation, « suite à des remontées terrain », signale Jory Kerleroux. Grâce à l'application Onip Mon nuancier de poche, « depuis leur smartphone, les professionnels visualisent la colorisation des murs dedans comme dehors. Cet outil ludique facilite aussi les décisions de décor des particuliers, en famille, depuis leur canapé ». Une fois validé, il suffit de se rendre en agence pour l'affiner sur un nuancier papier. Et le responsable marketing de préciser : « dans cette application, nous avons intégré de la gestion de projets. Le peintre peut sauvegarder les photos selon le client, la pièce colorisée, etc. ». Pour 2025, une mise à jour va optimiser le rendu couleur sur écrans de smartphones. D'autres évolutions pourraient être concrétisées, selon les retours du terrain. « Onip Mon nuancier de poche pourrait devenir un outil de décoration », glisse Jory Kerleroux. « Nous voulons vraiment qu'il soit un couteau suisse de poche », et un argument RSE en limitant l'usage papier : un autre enjeu sur scène pour l'année prochaine.

De la seconde vie aussi

Plus question d'y couper. En 2025, il faudra penser bas carbone, recyclabilité, éco-conception, seconde vie et réemploi. Chez Onip, « la peinture Sourcéa séduit les consommateurs. À base de résine au moins à 95 % d'origine végétale, elle contribue à

maîtriser notre empreinte environnementale », rappelle Jory Kerleroux. Chez le précurseur Unikalo, après la gamme biosourcée Naé, on a plongé dans la peinture recyclée début 2024 avec le rachat de l'entreprise Circouleur. « Les réponses bas carbone sont de plus en plus demandées sur les chantiers et commencent à être adoptées par le grand public », observe Julie Corvez. Pour le papier peint au sein de son agence de Reims Nathalie Bisset-Delorieux souligne « un intérêt pour le recyclé, le biodégradable et l'utilisation d'encres végétales. Mais les alternatives naturelles en chanvre ou en jute restent une niche. En revanche, pour les intissés nous n'avons pas encore de qualités éco-conçues ». Constat partagé par Olivier Albert qui augure tout de même l'augmentation de la part de recyclé, « sur les marchés du contract*, chez les acteurs de l'impression numérique qui proposent de la personnalisation. Des industriels européens valorisent déjà du polyester à hauteur de 20 % dans le poids total matière. C'est un début » et un changement de paradigme en marche. À l'instar de la gamme Déko Well de Marburg, « qui m'a bluffé, confie le président de l'A3P. Ce fabricant allemand a remplacé le PVC issu du pétrole par de l'argile géosourcée en proposant un très beau produit. C'est une petite révolution ». Autre proposition toujours sans PVC qui inaugure 2025 en retenant l'attention d'Olivier Albert : le revêtement mural à base fibre de verre proposé par Saint-Gobain Adfors. Déjà disponible en version prête à décorer, il s'est réinventé « en média pour l'impression en sérigraphie ou digitale », informe Guilherme de Azevedo, responsable gestion produit. À l'heure de la sobriété et de la frugalité, il se plie même à la tendance émergente des cloisons de plâtre



Julie Corvez

♥♥ Les réponses bas carbone sont de plus en plus demandées sur les chantiers et commencent à être adoptées par le grand public ♥♥



TROIS COURANT DÉCO QUI VONT FAIRE 2025

LE MAXIMALISME ÉPURÉ : il s'inspire d'un besoin de légèreté, tout en valorisant couleur et décor avec touche de fantaisie. En conservant une organisation rigoureuse, il reflète une envie d'expression personnelle. Il célèbre l'accumulation intentionnelle où chaque élément a une histoire ou une fonction. Côté couleurs, elles sont vibrantes avec des palettes intenses comme des jaunes lumineux, ou des bruns terreux, associés à des motifs complexes.

LA BIOPHILIE TECH : elle traduit le désir de reconnecter les espaces de vie à la nature. Mais en l'associant au progrès technologique pour des espaces fonctionnels. Cette approche centrée sur l'humain favorise bien-être et sérénité. Les teintes sont organiques, bleus lumineux, verts naturels et oranges joyeux par touches.

LE COCOONING SENSORIEL : axée sur le confort et la recherche d'une expérience immersive, cette tendance privilégie des espaces enveloppants et protecteurs. Cette tendance cherche à créer un sentiment de sécurité avec une teinte de nostalgie. Elles prônent des teintes douces et matériaux naturels pour apporter de la chaleur. ●

Source : Velux

Peintures et papiers peints : à pleins tubes



démontables pour être remontées, qui ont défrayé la chronique de l'éco-responsabilité dans le cadre du Village Olympique des JO 2024. « Pour garder une jolie finition et sans joints apparents, ce revêtement mural en fibre de verre peut aussi être démonté pour être réemployé », révèle Guilherme de Azevedo. La collection idoine vient d'être lancée en Allemagne. En France, il faudra encore patienter. ●

*Le marché contract regroupe les secteurs des aménagements des hôtels, restaurants et espaces de loisirs en général.



RÉMY LEPRÊTRE, DESIGNER ET CRÉATEUR DE LA MAISON PICTURO À MARSEILLE, AVEC NATHALIE LAEMLÉ, ARTISTE

« Notre ADN est de proposer de la matière picturale pour créer des univers. Nous travaillons avec des décorateurs, des architectes d'intérieur et collaborons avec des peintres. Pour ce qui concerne l'habitat, nous ressentons que la

tendance se confirme pour des panoramiques sur-mesure, c'est-à-dire qui apportent une réponse artistique ultra-personnalisée avec une certaine sobriété dans les motifs. Toujours à l'affût d'innovations techniques, nous cherchons à varier les médias et les procédés d'impression afin d'élargir notre gamme de supports. Nous avons par exemple découvert une partenaire qui propose de la nano-impression. Grâce à cette solution, nous allons pouvoir proposer de mettre en décor les dalles de plafonds de bureaux souvent tristes et blanches, sans nuire aux capacités acoustiques du matériau ». ●



BRÈVES



TUTOS INTERFACES POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le programme Profeel met à la disposition des entreprises de travaux des tutos vidéos sur la bonne gestion des interfaces, élaborés avec les Unions de métiers de la FFB concernées par la rénovation énergétique. Quatre premières vidéos - sur les thèmes Menuiserie en feuillure / ITI en rénovation globale, Menuiserie en feuillure / ITI en rénovation par étapes, Traitement des murs de refend avec un manchonnage, Traitement des cloisons pour permettre une continuité de l'étanchéité à l'air et de l'isolation - ont ainsi été tournés durant l'été 2024 et mis en ligne. Profeel prévoit le tournage d'une vingtaine de tutos vidéo qui seront progressivement mises en ligne en libre accès. ●

+ Les tutos sont disponibles sur la plateforme www.proreno.fr qui regroupe toutes les ressources du programme Profeel.



AIDES À L'ACHAT D'UNE STATION DE LAVAGE DES ROULEAUX

La FFB Grand Paris, la FFB Ile de France Est et la FFB Ile de France, soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, aident au financement de l'achat d'une station de nettoyage des outils du peintre.

Le montant de la subvention peut concerner jusqu'à 60% du financement. Pour plus d'informations, contactez votre fédération départementale. ●



LE SAVIEZ-VOUS ?

AVEC UZIN, L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SÉCURISE VOS CHANTIERS DE SOL.



En savoir plus

C'est SANS SOUCI AVEC UZIN !



UZIN FR
www.uzin.fr

UZIN UTZ®

DÉCO CHIC

Le boudoir de Léa

Au cœur du Triangle d'Or de Bordeaux, Le boudoir de Léa a ouvert ses portes à deux pas du Grand Théâtre. Dans l'esprit boudoir du XVIII^e siècle avec une touche de modernité, l'entreprise Pera a réalisé les peintures, les panoramiques et posé les accessoires pour une décoration chic, élégante et cocooning.



La chaîne de pâtisserie Opéra, fondée à Arcachon, s'était développée jusque dans la métropole bordelaise avec une boutique ouverte au cœur du triangle d'or bordelais, Cours de l'Intendance. A sa fermeture,

l'InterContinental Bordeaux Le Grand Hôtel, contigu à la boutique, en a repris les murs pour y aménager un salon de thé haut de gamme, Le boudoir de Léa, qui doit son nom à la fille du propriétaire, l'homme d'affaires bordelais Michel Ohayon. La rénovation d'envergure a été coordonnée par l'architecte d'intérieur Arnaud David, qui avait déjà eu la maîtrise d'œuvre de la transformation du Spa de l'InterContinental à son changement de partenaire pour Guerlain (voir *Reflets&Nuances* 182). Peintures, cimaises, corniches, rosaces, treillis en bois, cabochons... panoramique, carrelage, tissu mural, lettrage..., sous la houlette de l'entreprise

Pera, en charge du lot peintures et revêtements de sol, Le Boudoir de Léa est devenu le salon de thé chic et incontournable du Triangle d'Or bordelais.

Des essais et des travaux supplémentaires

« Le client a été assez indécis tout au long du chantier. Nous avons eu de nombreux essais et changements ainsi que des travaux supplémentaires, comme la création d'une porte menant à la partie préparation des sandwiches, dix jours avant l'inauguration ! », raconte Christelle Ozdemir, dirigeante de l'entreprise Pera. Par exemple, les croisillons recouvrant les piliers et certains murs. Fabriqués par un menuisier, ils ont initialement été peints en blanc avec une sous-couche et une peinture. « Nous avons quasiment terminé, poursuit la dirigeante, lorsque l'on nous a demandé des essais avec une peinture dorée sur un panneau. Finalement, cela



a été jugé trop kitsch et nous avons tout repeint en beige. » Par précaution, ces croisillons ont été peints à l'étage pour éviter des « accidents » avant d'être posés par le menuisier. « Nous avons ensuite repris les trous des vis. Les croisillons étaient assez difficiles à peindre, à main levée, spécialement ceux arrondis des poteaux. Il fallait être assez minutieux pour éviter les débordements de la peinture beige sur le fond vert. ». Pour l'ensemble des murs et les poteaux, l'architecte avait choisi une peinture vert amande, s'harmonisant avec le beige des croisillons. Le panoramique lui-aussi a dû être changé au dernier moment. « Celui qui avait été choisi n'était plus fabriqué. Aussi nous avons dû découper le bas du panneau à cause des meubles du comptoir juste devant. »

Au pinceau d'écolier

Au plafond, les rosaces ont été repeintes en beige au « pinceau d'écolier. Nos peintres y ont passé beaucoup de temps », reprend la dirigeante qui souligne la difficulté qu'elle a eue à trouver deux autres peintres confirmés pour compléter son équipe de deux. Au total, ce sont trois nuances de beige qui ont été appliquées sur les différentes moulures au plafond avec en périphérie des moulures (certaines manquantes ajoutées par l'entreprise) patinées avec un peu de peinture dorée au chiffon. Les lustres ont été changés pour s'harmoniser aux rosaces. Les travaux de peinture ont aussi concerné l'application d'une peinture de sol spécial « alimentaire » et anti dérapante dans le laboratoire du sous-sol et dans le passage entre le salon de thé et l'hôtel. Enfin, l'enseigne réalisée en lettres d'or par un peintre en lettres.

Des cabochons au sol

L'emplacement de l'ancien comptoir ayant été modifié, il a fallu reposer du carrelage en périphérie. « Nous n'avons pas retrouvé des carreaux identiques en 40x40, aussi nous avons remis des carreaux de 60x60 sous les nouveaux comptoirs et posé une bande de coupure décorative en laiton doré entre les anciens et les nouveaux carreaux. » Et pour couvrir les trous des câbles sous l'ancien comptoir, « on nous a demandé de mettre des cabochons comme ceux marquant le chemin de Compostelle ! Nous en avons trouvé des plats en laiton sur lesquels nous avons fait graver le nom du boudoir. » Comme un ultime raffinement à ce lieu à la décoration soignée. ●



LE CHANTIER EN BREF

MAÎTRISE D'OUVRAGE : INTERCONTINENTAL BORDEAUX LE GRAND HÔTEL

MAÎTRISE D'ŒUVRE : ARNAUD DAVID

LOT PEINTURE, CARRELAGE, PAPIER PEINT, TISSU MURAL : ENTREPRISE PERA (TRESSES - 33)

PEINTURE : ZOLPAN (CLASSÉE EXCEL LABEL ET ECO LABEL)



Les fiches Interface Revêtements de sol souples sont disponibles en téléchargement sur l'application.

La bonne gestion des interfaces contribue à éviter qu'apparaissent des problèmes sur les chantiers entre les différents corps d'état en raison de la méconnaissance des pratiques de chacun. Dans cette optique, l'UPMF-FFB a réalisé des fiches sur la gestion des interfaces entre le solier et le maçon, le dallagiste, le chapiste ou le chauffagiste. Y sont précisés rôle et exigences minimales qui incombent à chaque professionnel pour une mise en œuvre conforme et coordonnée.

INTERFACES

Sols souples : ce que chaque corps d'état doit et ne doit pas

Pas toujours simple de gérer les interfaces entre différents corps d'état. L'UPMF-FFB a donc travaillé, au sein de la Fédération française du bâtiment, avec les unions de métiers concernées (UMGO-FFB, UNESI-FFB, UNECP-FFB et UMGCCP-FFB*) à la rédaction de documents pratiques, afin de clarifier les responsabilités et exigences de chacun. Objectif : garantir une pose dans les règles de l'art des revêtements de sols souples sur plancher béton, dallage, chape ou dalle rapportée et plancher chauffant.

Ce qui incombe au solier

Conformément au NF DTU 53.12, le solier doit, avant de poser un revêtement de sol souple accepter le support, c'est-à-dire vérifier que celui-ci répond bien aux critères exigés : taux d'humidité, planéité, fissuration, porosité, cohésion et rapport de mise en chauffe dans le cas de plancher chauffant. Il pourra ensuite préparer ledit support et mettre en œuvre le revêtement de sol. Ces étapes peuvent toutefois se heurter à la réalité d'un chantier. « Parfois, nous découvrons le support au moment des travaux. On nous demande de prévoir un ragréage sans forcément connaître la nature du support. Des devis de travaux modificatifs sont alors réalisés pour ajuster notre ragréage si nécessaire. Ce qui nous protège, ce sont les normes propres à chaque métier. Si quelque chose n'est pas prévu, je peux m'appuyer sur les textes pour l'exiger », développe Laura Ciolfi, présidente de l'entreprise de revêtements de sols souples Ciolfi, située à Moirans (38).

Préparation du support

C'est tout ? Loin de là. Pour une pose sur chape traditionnelle ou fluide, le solier doit en théorie donner sa date d'intervention au chapiste pour que celui-ci anticipe le coulage de sa chape. Et ce, afin d'avoir une coordination optimale entre les intervenants sur le chantier, qui, à un moment donné, auront besoin de circuler sur la chape. Concernant la préparation du support, le solier doit choisir le primaire selon la porosité dudit support, sauf pour

les textiles en pose directe ou tendue. L'enduit de sol doit être, lui aussi, adapté et, une fois mis en œuvre, un délai de 24 heures doit être respecté avant la pose d'un revêtement textile et de 48 heures pour un PVC ou linoléum.

En revanche, sauf précision dans les pièces de marché, la mise en conformité de la planéité ou de l'aplomb des supports ne relèvent pas du solier. Idem pour le traitement des fissures entre 0,3 et 0,8 mm, les enduits de sol de plus de 5 mm d'épaisseur, les joints périphériques, le remplissage des joints de fractionnement, les coupes et poses décoratives, la fourniture et la pose des plinthes, la préparation mécanique des supports (grenaillage, décapage...) ; et pour finir les systèmes anti-remontées d'humidité sur les supports à risque.

Plancher béton

Pour que le solier intervienne dans de bonnes conditions, chacun doit donc jouer sa partition. Ainsi pour un revêtement de sol souple, le maçon doit, au préalable, mettre en œuvre un plancher béton avec une finition lissée, en garantissant la planéité (tolérance maximale de 7 mm sous une règle de 2 m et de 2 mm sous un réglet de 20 cm). À sa charge également de prévoir les réservations cotées sur les plans, de repérer le niveau de référence et de vérifier les nivellements tout au long des travaux jusqu'à la fin du lot maçonnerie/gros œuvre.

Le dallagiste

Pour les mêmes raisons et comme pour le maçon, le dallagiste doit une dalle avec une finition lissée en cas de pose d'un revêtement collé. La face supérieure du dallage est traitée avec un produit de cure, appliqué par pulvérisation ou arrosage, afin de maintenir l'humidité en surface. La fiche technique dudit produit doit être communiquée au solier, tout comme le plan des joints de retrait et de dilatation, ainsi que les détails des arrêts de coulage. Sauf si mentionné dans les pièces de marché, le décapage du produit de cure n'est à la charge ni du dallagiste ni du solier. Et comme ce dernier, il n'est pas responsable de la mise en œuvre d'un système anti-remontées d'humidité, bien que nécessaire pour les dallages sur terre-plein recevant un sol souple. D'où l'importance

*UMGO-FFB : Union de la maçonnerie et du gros œuvre
UNESI-FFB : Union Nationale des entreprises de sols industriels
UNECP-FFB : Union Nationale des Entrepreneurs Carreleurs Chapistes Projeteurs
UMGCCP-FFB : Union des Métiers Génie Climatique Couverture et Plomberie

TECHNIQUE

Sols souples : ce que chaque corps d'état doit et ne doit pas



de vérifier que ces travaux indispensables figurent bien dans le marché d'un des lots.

Chapes et dalles

Le chapiste doit informer le solier du type de chape utilisée et de ses spécificités. Sur chapes et dalles rapportées traditionnelles, il lui garantit un état de surface régulier (planéité \leq à 5 mm sous une règle de 2 m et \leq 2 mm sous un réglet de 20 cm). Pour les chapes fluides, les exigences de planéité sont plus strictes (\leq à 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm). Les fissures supérieures à 0,3 mm doivent être traitées et l'humidité résiduelle mesurée, sous la responsabilité du solier. En cas de chape fluide à base de ciment, un ponçage sera effectué huit jours avant la pose du revêtement. La cohésion de surface doit être supérieure ou égale à 0,5 MPa pour les locaux P2 et P3. Un système de traçabilité des chapes fluides doit également être mis en place. Produits de cure et pellicule de surface, doivent être éliminés. En cas de chape fluide sans ponçage, une attestation écrite stipulant que la pose du revêtement sans ponçage préalable est possible, doit être fournie à l'entreprise de revêtement ou au maître d'ouvrage.

Une bande périphérique de désolidarisation de 2 cm doit être installée le long des parois verticales, y compris au pied des huisseries, seuils, angles, et autour des émergences comme les fourreaux de canalisations ou les poteaux. Les joints de fractionnement et de dilatation seront exécutés, et les joints de construction par sciage mécanique laissés vides. Ne pas oublier le balayage et le nettoyage des chapes après leur réalisation.

Le cas des joints de fractionnement

Sauf précision au marché, le chapiste n'a pas à réaliser le remplissage des joints, l'arasage de la bande périphérique, les socles et massifs pour les canalisations traversantes et appareils sanitaires posés au sol, le remplissage des joints ou l'arasage de la bande périphérique.

« Le traitement des joints de fractionnement n'est, en général, pris en charge ni par le chapiste ni par le solier, ce qui pose problème car ils nécessitent un traitement spécifique, à savoir l'application de résine et de sable. Une opération longue et coûteuse. Si elle n'est pas effectuée correctement, le revêtement

peut se décoller, » reprend Laura Cioffi. « Lorsque nous intervenons, on nous demande de traiter ces joints de fractionnement. Mais ce n'est pas à nous de le faire, nous ne pouvons deviner combien de joints le chapiste a réalisés », souligne Marc Cioffi, membre de la Commission technique sol à l'UPMF-FFB et ancien président des entreprises Cioffi. Si ce traitement était attribué au marché du chapiste, cela résoudrait le problème estime-t-il.

Avec le chauffagiste

Lorsque le revêtement de sol souple est posé sur un plancher chauffant, les obligations sont partagées entre plusieurs corps de métier avant l'intervention du solier.

Maçon ou chapiste sont responsables de la mise en œuvre de la dalle d'enrobage. La couche de diffusion doit respecter une planéité maximale de 5 mm sous une règle de 2 m et de 2 mm sous un réglet de 20 cm. Ils doivent également éliminer le produit de cure utilisé lors de la couche d'enrobage des tubes et réaliser les joints de fractionnement de ladite couche par sciage (entre 10 et 15 mm) ou en utilisant des joints manufacturés. Le fractionnement entre zones froides et chaudes doit être effectué avec un matériau compressible.

Le chauffagiste a la responsabilité de l'isolation et de la désolidarisation et doit respecter les conditions de mise en chauffe : arrêt du chauffage au moins 48 heures avant la pose du revêtement et remise en fonctionnement sept jours après la pose.

Par ailleurs, il fournira un procès-verbal détaillé de la première mise en chauffe, installera une étiquette informative visible près du collecteur, confirmant cette mise en chauffe, et établira un plan de calepinage indiquant notamment le positionnement des tubes, leurs longueurs et dimensions. Des informations essentielles pour le solier. ●

SYSTÈME ANTI-REMONTÉES D'HUMIDITÉ SUR SUPPORT À RISQUE : À QUI LA CHARGE ?

Sauf si précisé dans les pièces de marché, la mise en œuvre d'un système anti-remontée d'humidité sur des supports à risques n'est ni de la responsabilité du solier ni de celle du chapiste, du maçon ou du dallagiste, bien qu'elle soit obligatoire. Chaque partie doit donc consulter les pièces du marché pour s'assurer que le maître d'œuvre a bien prévu cette pose, et le prévenir dans le cas contraire. À noter que ce dernier doit spécifier dans lesdites pièces qui est responsable de ces travaux, car cette responsabilité n'est pas normée. En l'absence de précisions, cela pourrait entraîner des coûts imprévus et des retards sur le chantier. ●



La gamme de colles SOLS SOUPLES se refait une beauté



UNE GAMME PLUS COMPLÈTE, PLUS LISIBLE POUR TOUS VOS CHANTIERS SOLS SOUPLES

COLLES MULTI-USAGES

COLLES UNIVERSELLES

COLLES ET PRODUITS POUR LVT

COLLES POUR TEXTILES

COLLES POUR LINOLÉUM

COLLES ET PRODUITS POUR PLINTHES, PROFILÉS ET ESCALIERS

COLLES POUR REVÊTEMENTS CONDUCTEURS

COLLES RÉACTIVES

COLLES POUR REVÊTEMENTS MURAUX



Découvrez la nouvelle gamme de colles pour sols souples MAPEI : des produits techniques et durables, un design repensé pour une meilleure lisibilité et des seaux écoresponsables contenant jusqu'à 50 % de plastique recyclé.

DÉCOUVREZ LA GAMME





RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

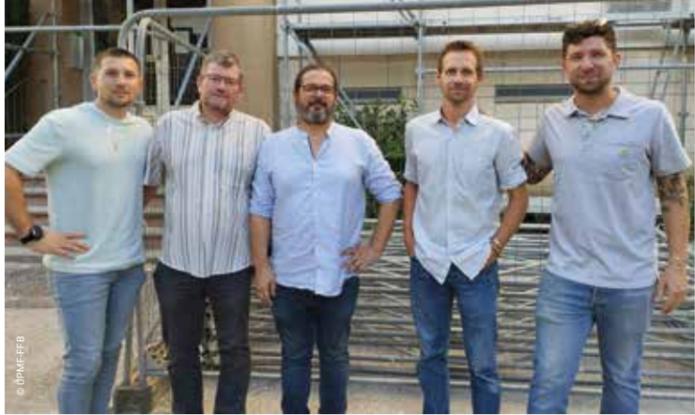
Accompagnement collaboratif pour ITE

A Chalon-sur-Saône, pour la rénovation énergétique d'une résidence privée, l'ensemble des intervenants du projet ont travaillé étroitement pour accompagner les copropriétaires depuis la définition de leur projet jusqu'à sa livraison, en passant par les aides au financement.



Une rénovation énergétique d'une copropriété de 107 logements, ce sont 107 clients qui ont chacun des besoins et demandes particuliers, et des impératifs qu'il faut entendre. Les relations sont donc plus complexes qu'avec un bailleur social », raconte Eric Ménard, co-gérant du cabinet d'architecture Naos à Chalon-sur-Saône (71) et directeur technique d'Urbanis Solutions Rénovation. Aussi les petites et moyennes entreprises hésitent à répondre à ce type de marché de rénovation énergétique de copropriété, pourtant en pleine expansion, car l'interface avec les résidents prend souvent le pas sur le chantier lui-même. Et le propriétaire souhaitant faire rénover énergétiquement son bien, a besoin d'une visibilité financière à chaque grande étape du projet pour se lancer autant que d'interlocuteurs stables durant le chantier.

Fort de ce constat, c'est une gestion de chantier collaborative et originale qui s'est mise en place sur le chantier de rénovation énergétique de cette résidence de 107 logements, rue du Docteur Laennec à Chalon-sur-Saône, en intégrant le dispositif MaPrimeRénov' Copropriété qui fait appel à la désignation d'un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) accompagnant la copropriété dans ses démarches. Sur ce chantier, un OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination) a été désigné pour le pilotage des travaux et la gestion des contraintes des résidents. Deux entreprises locales, Samag et Vaginet,



ont travaillé en co-traitance sur la réalisation de l'isolation thermique par l'extérieur. « L'ITE représente un coût et nous voulions un groupement d'entreprises solidaires, avec une qui le porte. Ce sont deux entreprises locales, identifiées, qui se sont réunies pour cette rénovation d'ampleur », poursuit Eric Ménard.

Accompagnement total

Le projet de rénovation énergétique a été conçu par l'atelier Naos. « Nous avons proposé trois scénarii et les copropriétaires ont choisi en assemblée générale. Nous avons calculé 43 % d'amélioration énergétique, il faut 35 % minimum pour entrer dans le dispositif MaPrimeRénov' Copropriété. En plus de l'ITE, les copropriétaires devaient remplacer les persiennes par des volets roulants. Le remplacement des menuiseries était en option et à la demande », relate l'architecte. Urbanis Solutions Rénovation a, quant à lui, assuré la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage -AMO- en appuyant le syndic et les copropriétaires dans leurs démarches. Un rôle essentiel puisqu'il a pris en charge l'ensemble des montages des dossiers de subventions et, une fois les travaux votés en assemblée générale, l'accompagnement des copropriétaires jusqu'au paiement de toutes les aides. Il a étudié, avec chaque copropriétaire, sa situation afin d'optimiser son plan de financement en réduisant au maximum son reste à charge et en trouvant des solutions pour financer sa quote-part (prêt collectif, CEE, éco-PTZ pour les travaux de



rénovation énergétique, aides du Grand Chalonnais...). « Cette façon de travailler permet aux projets de particuliers d'avancer, souligne Eric Ménard qui la pratique depuis plusieurs années. Urbanis Solutions Rénovation est ainsi né, en 2017, en réponse à une demande croissante d'accompagnement et de management de projet de rénovation globale pour les marchés de copropriétés.

C'est l'entreprise GCBAT Ecoreno qui a géré les interfaces avec les résidents et réalisé le planning. « GCBAT Ecoreno a été créé pour développer les chantiers de rénovation énergétique, explique Ludovic Perrusson, directeur d'agence et qui vient de terminer la cinquième rénovation énergétique de ce type. Sur ce chantier, nous avions une personne à temps plein pour expliquer les phasages, relever les doléances... et faire l'interface avec les entreprises qui réalisaient les travaux. Chaque intervention a fait l'objet d'une fiche de suivi. Nous avons réalisé le planning des travaux en tenant compte de toutes les situations - les résidents qui travaillaient de nuit, les malades, les animaux de compagnie, la gestion des clés... » Pour les entreprises, « ce dispositif leur facilite les travaux », souligne Eric Ménard qui estime « qu'à partir de 80 logements, il se justifie. » Et il est d'autant plus utile qu'« à cause des intempéries du printemps dernier, il a fallu expliquer aux résidents les changements de phasage pour pouvoir arriver aux mêmes échéances de livraison », reprend Ludovic Perrusson. Et pour parler délais : « Sur ce type de rénovation, reprend Eric Ménard, il y a généralement une année entre le vote en assemblée générale et le déblocage des travaux. Nous avons donc mis en place un système d'actualisation des prix selon le BT01, puisque le marché n'est pas révisable. C'est du gagnant-gagnant. »

Deux dimensions de panneaux

Côté technique, c'est le système Armaterm de Zolpan avec un isolant en laine de roche type KFD Max de Knauf qui a été mis en œuvre. Après décontamination et nettoyage du support avec un procédé à haute pression et la réparation des épaufrures béton, l'enrobage des aciers et la reprise des enduits béton, les rails de départ ont été posés à 15 cm du sol. « Les panneaux d'isolant ont été fixés avec des chevilles écotwist*, expliquent Alexis Vaginet et Baptiste Lory. Comme ils sont recouverts d'une couche en silicate sur leurs deux faces, ils sont moins sensibles à la pluie et nous gagnons en consommation. » Et comme signe de l'efficacité et de la bonne intelligence de ce travail en commun, « des façades ont été faites avec des panneaux de 40 cm par les compagnons d'Alexis et les nôtres ont posé des panneaux de 60 cm, sans que cela ne pose problème ! » Ensuite, la finition avec la mise en œuvre des baguettes d'angle puis de la trame et des mouchoirs noyés dans deux couches d'enduit, le surfacage (taloché à l'éponge) et la réalisation d'une finition grésée. « C'est une force de travailler ensemble, résumant-ils. Le but est de s'entraider. » Et, en tant que petite entreprise, de pouvoir jouer un rôle dans ce marché qu'est la rénovation énergétique, au même titre qu'une plus grande. ●

*Ecotwist : fabriqué par Fischer et distribué par Zolpan



LE CHANTIER EN BREF



MAÎTRISE D'OUVRAGE : PRIVÉE

MAÎTRISE D'ŒUVRE : ATELIER NAOS

OPC : GCBAT ECORENO

FAÇADES/ITE : SAMAG (SAINT-RÉMY-71) ET SARL VAGINET (DRACY-LE-FORT-71) EN COTRAITANCE



RAVALEMENT DE FAÇADE

Spécificités, enjeux et solutions



Le ravalement de façade, essentiel pour préserver l'intégrité et l'esthétique des bâtiments, est une opération complexe qui nécessite une expertise technique, un diagnostic précis et une gestion rigoureuse des contraintes de chantier. L'intégration de solutions innovantes et écologiques, couplée à une préparation minutieuse, permet de répondre aux attentes des clients. Pour chaque projet, il n'est pas inutile de se poser ou de se reposer les bonnes questions.



qui peut entraîner des surcoûts ou des retards en cours de travaux. « Parfois, certaines dégradations sont invisibles à l'œil nu avant d'avoir retiré les anciennes couches de peinture ou d'enduit. Cela peut nous obliger à revoir les solutions techniques en cours de chantier », explique Gregory Faty. Ce qui implique évidemment de revenir vers son client pour de nouvelles propositions... pas toujours simple. Pour les éviter : études préliminaires détaillées, planification des étapes critiques et marges de manœuvre dans les plannings sont le minimum. Il s'agit d'anticiper les variations climatiques ou les conditions spécifiques du site, comme un accès difficile ou des contraintes liées à la proximité d'autres bâtiments.

Nettoyage et choix des produits

Autres points importants à gérer : les problématiques de logistique et de sécurité, en particulier en milieu urbain dense. « La gestion des échafaudages, le travail en hauteur et l'accès aux façades exigent une organisation millimétrée », affirme Grégory Faty. Des études préalables de stabilité, des autorisations pour occuper la voie publique et des dispositifs de sécurité adaptés (filets de protection, harnais)

sont indispensables pour garantir la sécurité des équipes et des passants. Les nuisances sonores, les poussières et les éclaboussures constituent également une contrainte pour préserver le confort des riverains. « Nous veillons à limiter l'impact des travaux en utilisant des bâches hermétiques, en choisissant des équipements moins bruyants, et en aménageant nos horaires de travail en concertation avec les voisins. » Les conditions climatiques influent aussi directement sur le déroulement des travaux, notamment pour l'application des peintures. « Une pluie soudaine, une chaleur excessive ou une humidité trop élevée peuvent compromettre l'adhérence et le séchage des revêtements ». Pour pallier ces aléas, il n'est pas inutile de prévoir des plannings ajustables ou des protections temporaires pour protéger les zones sensibles.

« Finalement, conclut Grégory Faty, chaque projet est unique, et il est nécessaire à chaque fois de se reposer les mêmes questions, mais notre objectif reste le même : offrir une façade à la fois esthétique, fonctionnelle et durable, tout en respectant les attentes de nos clients et les contraintes environnementales ». ●

Les façades subissent avec le temps de multiples agressions, qu'elles soient climatiques, mécaniques ou biologiques. En conséquence, première étape d'un chantier bien mené, le diagnostic préalable est indispensable. Parmi les défauts les plus courants, on retrouve les microfissures, les décollements d'enduits ou de peintures, l'apparition de mousses et de lichens, ou encore des zones de porosité accentuée. Ces pathologies ne sont pas simplement inesthétiques : elles peuvent fragiliser le bâtiment et entraîner des infiltrations d'eau ou une dégradation structurelle. « Les microfissures, par exemple, sont souvent sous-estimées, mais elles agissent comme des portes d'entrée pour l'eau et accélèrent la dégradation des supports », explique Gregory Faty, co-dirigeant de la Société Lyonnaise de Peinture pour l'Industrie et le Bâtiment (SLPIB), qui intervient principalement en restauration des patrimoines anciens et contemporains.

Le diagnostic

Avant tout traitement, un diagnostic rigoureux est donc primordial. Celui-ci inclut une inspection visuelle, des tests d'adhérence pour évaluer la tenue des revêtements existants et, parfois, des analyses plus poussées, comme des tests d'humidité ou des sondages mécaniques. Une fois le diagnostic posé, le choix des traitements est guidé par la nature des pathologies. Les solutions peuvent aller de simples rebouchages avec des mastics souples pour les fissures légères, à des traitements fongicides pour éliminer les mousses, ou encore à des réparations plus lourdes, comme la réfection complète d'un enduit. « Chaque façade a son propre historique et ses propres contraintes. Nos interventions doivent en tenir compte pour garantir un résultat durable », précise Gregory Faty.

Pour autant, malgré une préparation rigoureuse, les chantiers de ravalement sont souvent confrontés à des imprévus. Parmi les plus fréquents figure une mauvaise évaluation initiale des pathologies,



GUIDE PEINTURES - ENDUITS LA MÉCANISATION FACILE

Si initialement, la mécanisation était privilégiée pour les chantiers de logements neufs dont les surfaces étaient dégagées et les pièces vides et que cette technique reste toujours particulièrement recommandée

pour les travaux en neuf, elle est aujourd'hui adaptée pour les chantiers de rénovation. Le GESTES-FFB (les entreprises de finition du Grand Paris) a donc réalisé un guide « Peintures, enduits : la mécanisation facile » qui rappelle les différentes tâches possibles avec la mécanisation, comment choisir sa buse, l'entretien des machines...

+ Le guide est disponible pour les adhérents de la FFB auprès du GESTES FFB au 01 40 55 12 00.



GUIDE PRATIQUE « ISOLATION EN SOUS FACE DES PLANCHERS BAS »

Ce guide présente les trois techniques d'isolation largement utilisées pour isoler les planchers

bas donnant sur des locaux non chauffés ou sur l'extérieur :

- la projection de fibres minérales de laitier avec liant (NF DTU 27.1) ou de laine minérale ;
- l'isolation par panneaux rapportés sous dalle et fixés mécaniquement ;
- l'isolation posée en fond de coffrage.

Il détaille la mise en œuvre de chaque technique avant de rappeler les règles de conception et les exigences réglementaires. Il développe également la mise en œuvre de solutions mixtes et attire l'attention sur le traitement des points singuliers (retombées de poutre, passage de gaines, conduits d'évacuation, etc.).

Cette dernière édition prend en compte le référentiel récemment publié (DTU, CPT, e-cahiers).

+ Le guide est disponible sur la boutique du CSTB : www.boutique.cstb.fr



BOÎTE À OUTILS PROFEEL-PRORENO

Fruit d'une mobilisation PRORENO de 16 organisations professionnelles du bâtiment, dont la Fédération française du bâtiment, le programme PROFEEL développe une collection d'outils pratiques qui contribue à l'amélioration des pratiques professionnelles sur le marché de la rénovation énergétique :

- des fiches d'autocontrôle pour identifier tout au long du chantier les points les plus importants à contrôler, pour assurer une qualité optimale de vos travaux ;
- l'application Check'RENO pour piloter en continu la qualité sur vos chantiers de rénovation énergétique ;
- un PV de réception de travaux d'ITE/bardage et enduit sur isolant ;
- un calepin chantier ITE, des vidéos tutos ETICS, des règles professionnelles ETICS.

+ Tous ces outils sont disponibles sur la plateforme Pro Reno : www.proreno.fr



SIMPLIFICATION DE LA GESTION DE CERTAINS DÉCHETS AMIANTÉS

Grâce à l'action de la FFB, des clarifications ont été apportées par l'Etat confirmant que les déchets issus d'équipements de protection individuelle (EPI), de matériels, de moyens de protection collective amiantés et de manière générale les déchets dits « d'amiante libre » peuvent aussi être acceptés en installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Pour être acceptés, ces déchets ne doivent pas contenir d'autres substances dangereuses et doivent être réceptionnés et gérés dans des conditions présentant des risques équivalents à ceux des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. A ce jour, très peu d'ISDND acceptent les déchets d'amiante libre, conformément à leur arrêté d'autorisation. La FFB a demandé à l'Etat d'agir et d'informer les préfetures et les fédérations professionnelles représentant ces installations pour faire évoluer leurs arrêtés préfectoraux.

TRAVAUX D'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU RISQUE INONDATION

La réduction de la vulnérabilité d'un logement aux inondations consiste à faire quelques travaux pour le rendre plus résilient face à de tels événements. Les occupants y ont un rôle primordial, notamment en regardant l'habitat. Plus vite, l'habitation devient mieux résistante à l'inondation, plus vite elle réduit le montant des indemnités d'assurance ainsi qu'elle contribue à charge pour le locataire.

Quels travaux sont éligibles ?

Le lundi 22 septembre 2021 a été la date de travaux éligibles au fonds de pré-inondation dans le cadre d'un programme d'aide de prévention des inondations (PFI) au niveau des communes de la métropole de Lyon. Les occupants y ont un rôle primordial, notamment en regardant l'habitat. Plus vite, l'habitation devient mieux résistante à l'inondation, plus vite elle réduit le montant des indemnités d'assurance ainsi qu'elle contribue à charge pour le locataire.

Qui mon client doit-il contacter pour bénéficier du fonds ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Qui contacter ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.

Quelles entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'une aide ?

Le Fonds de Pré-Inondation est une initiative de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) en partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et la Fondation SMA.



PRÉVENTION DES INONDATIONS

La FFB vient de publier deux calepins de chantier afin de proposer des solutions concrètes à mettre en œuvre dans les bâtiments d'habitation ou à usage professionnel pour prévenir le risque d'inondation. De nombreux métiers du bâtiment sont concernés dont ceux des revêtements de sol avec les plinthes et les cloisonnements. Réalisés par la FFB en partenariat avec le CEPRI (Centre européen de prévention du risque inondation) et la Fondation SMA, les calepins de chantier « Prévention des inondations » rentrent dans cette stratégie et rappellent que les entrepreneurs ont un rôle à jouer face au risque inondation, quel que soit leur métier. Les deux calepins sont téléchargeables au format PDF par les adhérents sur le site ffbatiment.fr (en mode connecté) :

- Prévention des inondations dans les habitations : solutions techniques
- Prévention des inondations dans les ateliers et bureaux : solutions techniques

Par ailleurs, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) permet de financer des travaux d'adaptation pour réduire la vulnérabilité des logements et des locaux professionnels. La FFB vient de publier deux fiches destinées aux entreprises pour qu'elles communiquent auprès de leurs clients.

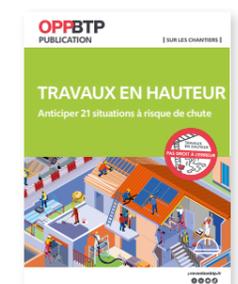
+ Les deux fiches sont téléchargeables sur le site ffbatiment.fr à la fin du dossier web « Quelles aides pour les travaux de prévention des inondations dans les bâtiments ? »



RÉNOVATION DU BÂTI ET BIODIVERSITÉ GUIDE TECHNIQUE

Ce guide « Rénovation du Bâti et biodiversité : guide technique », édité par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), vous permettra de prendre en compte la biodiversité dans vos projets de rénovation énergétique et de renouvellement urbain en toute simplicité, en fonction de votre rôle sur la vie du projet. Intégration du volet biodiversité dans les documents de planification, diagnostic écologique, démarches administratives, conception du projet en intégrant la biodiversité, mise en place des aménagements et suivi de ces derniers, tout est détaillé, pas à pas, dans ce guide. Vous pouvez consulter et télécharger l'ensemble du guide et vous référer aux clés de lecture pour savoir quelles fiches vous concernent particulièrement. Ou bien, vous pouvez vous rendre directement dans votre rubrique métier pour visualiser uniquement les fiches attenantes à votre rôle.

+ Le guide est téléchargeable sur le site de la LPO.



L'OPPBTP PUBLIE UN GUIDE POUR RÉALISER DES TRAVAUX EN HAUTEUR

Les chutes de hauteur figurent parmi les risques les plus présents dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Selon une étude de l'OPPBTP, il concerne particulièrement les petits chantiers chez des particuliers. Ces accidents surviennent généralement après une perte d'équilibre, une glissade, un malaise ou la défaillance d'un support, touchant ainsi de nombreux métiers tels que les maçons, charpentiers, couvreurs, électriciens, plaquistes, façadiers, étancheurs... Que ce soit depuis un toit, une échelle, une passerelle ou une trémie, les chutes de hauteur se produisent souvent lorsque le poste de travail n'est pas adapté ou que les protections sont insuffisantes. Aussi, pour prévenir ce risque, l'OPPBTP publie un nouveau guide pratique dont l'objectif est d'aider les professionnels à anticiper les principales situations à risque de chute.



La solution déco-conçue HAUTE PERFORMANCE

MATIÈRES PREMIÈRES
RECYCLÉES



PRB RÉVO MUR M



FICHE PRODUIT



ENDUIT ORGANIQUE STRUCTURÉ ÉCO-CONÇU

- ⊕ Produit éco-conçu avec 35% de matières premières recyclées
- ⊕ Glissance incomparable, grand confort d'application
- ⊕ Excellente résistance à l'encrassement urbain et au développement des micro-organismes
- ⊕ Fibré, réduit le phénomène de microfissure
- ⊕ Idéal finition talochée, teintes lumineuses

NFT 36.005 : FAMILLE II _ CLASSE 2B A1 G3 E5 S3 V2 W3 A0 C0



Ensemble, construisons demain !



prb.fr



MARINE POULHAEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...



QUESTIONS

1 PEINTURE - JOINT ACRYLIQUE DE FINITION

J'arrive sur un chantier pour effectuer la préparation de mes surfaces à peindre et le joint de finition entre les menuiseries et les plinthes n'est pas fait. Selon les NF DTU, qui doit la réalisation de ces joints ?

➔ Sans précision dans les DPM (Documents Particuliers du Marché), la réalisation des joints de finition mastic autour des menuiseries, des plinthes, des faux-plafonds modulaires... ne fait partie ni du marché du menuisier, ni du marché du peintre, ni de celui du plâtrier / plaquiste. Il faut donc vérifier que leur réalisation est bien attribuée à l'un de ces trois lots. Dans le cas contraire, ils peuvent être effectués par le peintre, moyennant un avenant pour travaux supplémentaires. Quel que soit le corps d'état réalisant ce joint mastic, s'il est destiné à recevoir une finition peinture, il doit être de nature acrylique ou polyuréthane, en aucun cas de nature silicone, et doit être compatible avec la nature des autres supports (NF DTU 59.1).

2 SOL - REVÊTEMENT PVC SUR PLANCHER COLLABORANT

Nous devons poser un revêtement de sol PVC sur un plancher collaborant et nous ne trouvons pas de texte sur le temps de séchage minimum de ce type de support.

➔ Pour ce type de support, plancher collaborant, il n'y a pas de notion de temps de séchage avant la pose d'un revêtement au sens du NF DTU 53.12 "Préparation du support et revêtement de sol souples". Une mesure de test d'humidité de ce support ne permet pas de l'accepter, les planchers collaborants sont des supports à risque de remontée d'humidité et nécessite qu'une solution anti remontée d'humidité soit mise en œuvre. Vous retrouverez ces solutions (chape, barrière, sous-couche) précisées au NF DTU 53.12 P1-1-1, et dans notre fiche pratique sur le traitement des supports à risque de remontée d'humidité.

➕ Retrouvez la fiche pratique sur l'application UPMF



3 ITE - ACCEPTATION DES TRAVAUX

Lors de l'acceptation des travaux, quelles sont les conditions d'observation d'un système d'isolation thermique par l'extérieur par enduit sur isolant fini ? A quelles règles de l'art pouvons-nous nous référer ?

➔ La mise à jour des recommandations professionnelles RAGE est parue en juillet 2022. Elles définissent un écart de tolérance de planéité du système maximal de 7 mm sous la règle de 2 m.

L'article 10 décrit les conditions de contrôle de l'état de finition : « L'observation s'opère à l'œil nu, au pied de la façade, à 5 m minimum de l'ouvrage, sous un angle ouvert de ± 60° et avec une lumière naturelle non rasante. »

De plus, il y est précisé que : « Tout dépôt sur les revêtements exécutés en extérieur de matières étrangères à celles utilisées par l'entrepreneur et provenant de l'atmosphère (pollen, sables éoliens, polluants industriels, etc.) pendant le séchage, le durcissement, et la mise en œuvre avant acceptation de ces revêtements, ne peut être considéré comme une non-conformité. »

Pensez-y !
Reflets&Nuances est présent sur INSTAGRAM





QUESTIONS



MARINE POULHAEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...

4 SOL – TOLÉRANCE DE PLANÉITÉ

Je lis dans la norme NF DTU 53.12 que la planéité du revêtement de sol final doit être au moins égale à celle du support. Pouvez-vous me renseigner à ce sujet ?

→ Tout simplement lors de la réception de vos travaux, une fois le revêtement de sol souple posé, la planéité de celui-ci doit respecter à minima celle du support, à savoir :

- 7 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm pour les planchers béton et dallages ;
- 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm pour les chapes ou dalles ;
- 3 mm sous la règle de 2 m pour une pose collée directe et 5 mm sous la règle de 2 m avec une pose sur enduit de sol pour les supports en bois ou panneaux à base de bois ;
- 2 mm sous la règle de 2 m sur plancher surélevé avec un désaffleurement entre deux faces supérieures de deux dalles adjacentes n'excédant pas 1 mm. ●

5 PEINTURE – NIVEAU DE FINITION

Sur un chantier de peinture de 50 logements, les pièces de marché n'indiquent pas le niveau de finition à réaliser. Sur quelle finition dois-je me baser pour faire mon devis ?

→ Le NF DTU 59.1 "Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais", dans la partie P2 au paragraphe 3.1 « Travaux faisant partie du marché », précise « qu'en l'absence de définition, l'état de finition retenu est la finition B. ».

Donc si les pièces de marché ne donnent aucune information, votre devis doit être fait pour une finition B. Si au cours du chantier, votre client vous demande une finition A, vous pouvez faire un avenant à votre devis initial pour des travaux supplémentaires. Attention à ne pas trop soigner vos surfaces de références. Celles-ci doivent refléter la finition vendue et réalisée sur l'ensemble du chantier. N'oubliez pas qu'à la fin du chantier vos travaux seront comparés à ces surfaces de références. ●

6 SOL – ACCEPTATION DU SUPPORT

J'ai demandé le ponçage des chapes faites par un chapiste. Il me répond que ce sont des chapes sans ponçage et qu'il ne fera rien. Dois-je accepter le support ou pas ?

→ Pour une chape fluide à base de ciment ou de sulfate de calcium (bénéficiant d'un certificat QB46) qui revendique l'absence de pellicule de surface, le chapiste doit vérifier l'état de surface de la chape fluide et vous transmettre, par écrit, la possibilité de poser le revêtement sans ponçage. En cas de présence de laitance ou de pellicule de surface, la chape devra être poncée. Sans ces éléments, vous pouvez lui demander de poncer la chape ou refuser le support. ●

AkzoNobel

sikkens

ALPHATEX IQ MAT

LE TEMPS PASSE, PAS LES COULEURS

Peinture mate de ravalement de classe D2 pour une protection durable des façades





RECONVERSION

Devenir formateur en CFA

Vous avez acquis une expertise dans votre métier et vous aimeriez la transmettre ? Pourquoi ne pas devenir formateur dans un CFA du BTP ? Chaque année, les CFA recrutent de nouveaux formateurs. Mode d'emploi.



Il y a deux catégories de formateurs dans les CFA* : les formateurs en enseignement général, recrutés au niveau licence ou venant du sésail de l'éducation nationale, et les formateurs en enseignement professionnel, le plus souvent issus du monde de l'entreprise », informe Jonathan Mayette, en charge de « Expertise Apprentissage », le dispositif du CCCA-BTP permettant la montée en compétences des formateurs du BTP. Généralement, les formateurs sont recrutés via des offres d'emploi déposées par les CFA (ou les chambres consulaires car elles ont la gestion de certains CFA) mais toute candidature spontanée est la bienvenue, les centres de formation recherchant généralement des personnes ayant une expérience dans un domaine bien précis. Il n'existe aucun diplôme spécifique pour enseigner en CFA, un bon professionnel souhaitant se reconverter a donc toutes ses chances. Le

postulant doit toutefois pouvoir justifier à minima d'un diplôme ou d'un titre de même niveau que le diplôme ou le titre professionnel qu'il dispensera et d'une expérience professionnelle minimum de deux ans dans la spécialité enseignée, au cours des dix dernières années. Certaines structures peuvent demander un diplôme supérieur, il convient de bien se renseigner.

Se former

Même si le professionnel nouvellement embauché a déjà suivi des apprentis en entreprise en tant que maître d'apprentissage, enseigner dans un centre de formation nécessite des compétences pédagogiques spécifiques. Il faut notamment être capable de transposer en séquences pédagogiques son expérience professionnelle et gérer une section. Les CFA proposent donc des programmes d'accompagnement interne, adaptés aux besoins de ces nouveaux formateurs. « Les formateurs sont



accompagnés par l'adjoint pédagogique en fonction des organismes de formation et de leur parcours, et tout au long de leur carrière. Ils ne sont pas laissés seuls », résume Jonathan Mayette. Il existe également plusieurs dispositifs d'accompagnement des formateurs comme celui de l'IP2A (Institut pour la Professionnalisation des Acteurs de l'Apprentissage), spécialisé notamment dans la formation des formateurs en CFA, ou « Expertise apprentissage » du CCCA-BTP permettant l'accompagnement à la montée en compétence des nouveaux formateurs. Il est à noter que dans le cas où le formateur passe par le dispositif du CCCA-BTP, la formation est prise en charge par l'organisme. « Nous sommes limités à 75 formateurs suivis par an via ce dispositif », complète Jonathan Mayette.

Une licence dédiée

Le CCCA-BTP a développé, par le biais d'Expertise Apprentissage, une licence (niveau 6) « Sciences humaines et sociales mention sciences sociales Parcours Formateurs de l'alternance » qui se prépare en deux étapes. Elle est portée administrativement par le CNAM (Conservatoire des Arts et Métiers) qui délègue l'organisation et le contenu pédagogique aux ingénieurs formation du CCCA-BTP. « Nous poussons les formateurs vers cette licence. Son but est de leur faire prendre conscience de l'importance de la pédagogie. Soit ils valident les deux premiers modules et obtiennent un « open badge » (une micro-certification), soit ils poursuivent en déposant un dossier d'entrée de certification pour la licence », reprend Jonathan Mayette. Le premier module de 32h concerne la place de l'entreprise dans la formation en alternance, la stratégie de formation en alternance et la conception d'une séquence

d'apprentissage. Le second, également de 32h, est plus pratique avec la conception, l'animation et l'évaluation d'une séquence pédagogique, la posture du formateur et la différenciation pédagogique. Ces deux modules sont entrecoupés par un retour du formateur en CFA et des ateliers complémentaires ouverts à l'ensemble des formateurs des organismes de formation en apprentissage. « Cette formation répond aux exigences de la qualification Qualiopi des CFA. Les formateurs doivent être en mesure de fournir la stratégie de formation en alternance. » Plus de la moitié des formateurs inscrits poursuivent jusqu'à la licence via, notamment, une validation des acquis professionnels (VAP) qui leur permet de passer un diplôme de niveau 6 sans passer par une certification de niveau 5. « C'est une belle opportunité professionnelle pour le formateur car avec ce diplôme, il peut par exemple enseigner en BTS. Ça lui ouvre des possibilités mais également au CFA qui aimerait déployer son offre de formation », conclut Jonathan Mayette. ●



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM



*Centre de formation d'apprentis (CFA)

CONCOURS

La Bourgogne-Franche-Comté en route vers l'Excellence



L'UPMF Bourgogne Franche-Comté est particulièrement engagé dans l'Excellence avec un concours de Meilleur Apprenti-Peintre qui lui est propre. Une stratégie gagnante pour motiver les jeunes à se lancer dans les concours nationaux.

Du 6 au 8 novembre se déroulait au Bâtiment CFA de Marzy (58) la 35^e édition du Concours du Meilleur Apprenti-Peintre de Bourgogne-Franche-Comté*, présidé par Fabien Cheveau également président UPMF de la région BFC. Durant 3 jours, 6 apprentis peintre se sont affrontés pour décrocher le titre de Meilleur Apprenti 2024, avec des épreuves en pose de papier peint, enduit décoratif, traçage, rechampis, un speed module et un sujet libre. « Les jeunes sont notés dans le même esprit qu'aux WorldSkills, explique Didier Sève dont le père a créé le concours. Ce concours du Meilleur apprenti, spécifique à la région Bourgogne-Franche-Comté, est un tremplin pour participer au concours des WorldSkills. »

Ce fut le cas de Kelly Lhoste et de Baptiste Gabiot, qui furent d'abord Meilleurs apprentis de Bourgogne en peinture, avant de remporter la médaille d'or dans la catégorie peinture et décoration aux mondiaux en 2013 à Leipzig (Allemagne) pour Kelly et en 2015 à São Paulo (Brésil), pour Baptiste. Le bourguignon Romain Billy, deux fois médaillé d'Excellence au concours national des WorldSkills en peinture et décoration et qui vient de créer son entreprise, a, quant à lui, choisi d'intégrer le jury du Concours du Meilleur Apprenti-Peintre.

Des résultats serrés

La remise des prix a eu lieu en présence de Béatrice Dufour, présidente de la commission formation et développement des compétences de la FFB BFC et de Richard Belestin, président de la section peinture de la FFB de la Nièvre. Cette année s'est révélée être

un bon cru, les 6 apprentis ayant obtenu d'excellents résultats :

- Lauréat du concours : Tristan Cimini (Bâtiment CFA 58)
- 2^e prix : Melvin Noël (Bâtiment CFA 58)
- 3^e prix : Mathéo Millot (Bâtiment CFA 89)
- 4^e prix ex aequo : Ysaline Chabert (Bâtiment CFA 71), Anna Gordo (Bâtiment CFA 25) et Alyssia Besançon (Bâtiment CFA 25).

Une présentation des WorldSkills a été faite aux jeunes nés à partir de 2006 pour les inciter à s'engager dans le concours.

Des sélections pour le 48^e concours des WorldSkills

Le 29 novembre, le site d'Autun de Bâtiment CFA BFC organisait les pré-sélections pour les épreuves régionales des WorldSkills en Peinture & Décoration. Au programme pour les 12 candidats : réalisation d'un logo et réalisation de teintes. 7 candidats ont été retenus pour participer aux épreuves régionales des WorldSkills au Parc Expo Dijon les 19 et 20 mars prochains. ●

*Le concours bénéficie du soutien financier de la FFB BFC, de la région, de Constructys, de la SMABTP et de l'UPMF-FFB. Le département de la Nièvre et le bâtiment CFA BFC sont partenaires. Les produits sont fournis par Blancolor, Les beaux papiers et Unikalo.



BRÈVES



COMMENT PARLER AUX JEUNES GÉNÉRATIONS ?

Parler devant une trentaine de personnes ou avoir des échanges avec de jeunes collégiens et lycéens ne sont pas des choses toujours aisées. Une bonne préparation est donc vivement conseillée. Le guide « Quand les pros parlent aux jeunes » a été conçu dans ce but et vous propose des conseils, des idées, des informations sur le profil de votre public et des astuces pour capter son intérêt. ●

+ A télécharger sur le site de la FFB



TEAM BÂTISSEURS

Créée et organisée par la FFB Nord Pas-de-Calais avec des établissements de formation partenaires du territoire, la Team Bâtisseurs est une compétition des métiers avec pour objectifs de :

- développer l'attractivité et la promotion des métiers ;
- permettre aux entreprises de recruter des jeunes motivés et compétents ;
- détecter des talents pour les compétitions nationales et internationales comme les WorldSkills ;
- renforcer le lien avec les établissements de formation (CFA, lycées pros...).

Les épreuves se dérouleront au mois de mars 2025 sur 11 métiers. Les épreuves de peinture auront lieu :

- BTP CFA Roubaix, jeudi 13 mars
- Lycée Jacques le Caron d'Arras, vendredi 14 mars
- Université des compagnons d'Arras, mardi 25 mars
- Lycée Jean Paul 2 de Denain, vendredi 28 mars
- Lycée Guynemer de Dunkerque, vendredi 28 mars/samedi 29 mars

Les épreuves de revêtements de sol auront lieu :

- BTP CFA Roubaix, jeudi 13 mars

N'hésitez pas à aller soutenir ces futurs champions ! ●



1,2,3...PODIUM POUR FORMER DES CHAMPIONS !

« 1,2,3...podium » est un dispositif conçu par le CCCABTP, à l'initiative des branches du bâtiment et des travaux publics pour renforcer la préparation technique des jeunes du BTP qui s'engagent dans le concours des WorldSkills et les accompagner dans les différentes étapes de la compétition.

En complément des actions déjà mises en place par WorldSkills France, le dispositif « 1,2,3...podium », conçu par le CCCABTP à l'initiative des branches du bâtiment et des travaux publics, se décline ainsi au travers de trois actions correspondant aux trois temps de la compétition WorldSkills : compétition régionale, compétition nationale et compétitions internationales (mondiale et européenne). Un partenariat est mis en place entre le CCCA-BTP et WorldSkills France pour un déploiement du dispositif sur la période 2024-2027 pour les 47^e et 48^e éditions des compétitions WorldSkills.

Trois actions pour former des champions

Action 1, en amont de la compétition régionale

Proposer à tous les jeunes en formation professionnelle initiale (apprentissage et voie scolaire) des contenus de formation sur des gestes fondamentaux de leurs futurs métiers en lien avec les épreuves de la compétition.

Action 2, entre les compétitions régionales et la compétition nationale

Organiser, pour les champions régionaux, un temps de regroupement dédié à la préparation technique et aux gestes professionnels et la prise en compte de ceux qui les accompagnent.

Action 3, en amont de la compétition internationale

Mettre en place un appui complémentaire aux champions nationaux, intégrant l'Équipe de France des métiers du BTP et de ceux qui les entourent.

Dépenses éligibles à une prise en charge

Dans ce cadre, certaines dépenses peuvent être prises en charge par le CCCABTP :

- coûts pédagogiques supplémentaires éventuels ;
- coûts liés aux lieux d'entraînement proches de la résidence des compétiteurs ;
- financement de la matière d'œuvre supplémentaire pour les préparations individuelles ;
- dédommagement à l'entreprise de la rémunération du temps dédié aux actions des compétiteurs et des experts métiers, de façon complémentaire et propre au dispositif ;
- coûts pédagogiques des formateurs des jeunes intégrant l'Équipe de France des métiers et qui les accompagnent dans leur préparation technique, y compris leur déplacement sur les lieux des épreuves ;
- frais de voyage, de séjour et de restauration éventuels des compétiteurs et des experts métiers, des équipes métiers et des personnels de WorldSkills France pour les actions liées au dispositif « 1, 2, 3... podium ».

+ Pour plus d'informations et contacts : www.ccca-btp.fr/1-2-3-podium



PROCHAINES DATES DE FORMATION POUR LE TITRE DE SOLIER DE NIVEAU 4

- **4 avril 2025 à Rennes**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03 26 77 86 12
- **11 avril 2025 à Reims**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03 26 77 86 12
- **20 octobre 2025 à Sedan**
CONTACT > Betty Parisel
au 06 30 71 48 55

EXAMENS POUR LA VAE

- **23 mai 2025 à Bordeaux**
CONTACT > Sophie Prouteau
au 07 50 63 80 77
- **26 juin 2025 à Tarare**
CONTACT > Agnès Labrosse
au 04 74 05 23 16
- **5 décembre 2025 à Roubaix**
CONTACT > Johan de Pryck
au 06 32 61 52 04

+ Plus d'infos :
www.formation-solier.com

PREMIÈRE SESSION DU TITRE SOLIER 4 AU BTP CFA OCCITANIE

Le BTP CFA Occitanie, campus Lézignan-Corbières vient d'inaugurer la première session du titre solier de niveau 4. La formation est accessible en contrat d'apprentissage, via un plan de développement des compétences, finançable par le CPF.

+ Pour savoir si d'autres sessions sont prévues, renseignez-vous auprès d'Audrey Mezquita au 04 68 27 84 00



LES PEINTRES DU SOURIRE

L'association Pour un Sourire d'Enfant (PSE) a pour mission d'aider les enfants cambodgiens les plus démunis à sortir de la pauvreté en les accompagnant vers une formation professionnelle et un avenir meilleur. Depuis 2009, l'opération Peintres du Sourire, lancée par le groupement de négoce indépendants UGD, en collaboration avec des fabricants industriels, soutient l'école du bâtiment de PSE à Phnom Penh. Initialement portée par deux industriels, l'opération Peintres du Sourire réunit aujourd'hui cinq partenaires : Toupret, l'Outil Parfait, Vepro, Bostik, et Romus, tous engagés aux côtés des adhérents UGD pour cette initiative solidaire. À travers une offre promotionnelle, les achats réalisés sur une sélection de produits permettent de financer des journées de formation pour les jeunes Cambodgiens défavorisés accueillis à l'école du bâtiment de PSE. Depuis plus de 15 ans, cette action a permis de financer plus de 180 000 journées de formation, pour briser le cycle de la pauvreté au Cambodge.

Objectif 2024 : 19 500 journées de formation

L'édition 2024 de l'opération Peintres du Sourire s'est déroulée du 1^{er} octobre au 30 novembre, avec un objectif ambitieux : financer 19 500 journées de formation professionnelle. Ces formations, reconnues par un diplôme d'État, couvrent divers métiers du bâtiment tels que la peinture, la maintenance, l'électricité, la plomberie et la climatisation.



1.2.3 PODIUM

Une initiative du CCCA-BTP, mobilisé avec les professionnels du bâtiment et des travaux publics



INÉDIT

Un dispositif pour renforcer la préparation technique des jeunes du BTP engagés dans la compétition des métiers WorldSkills

Vous êtes compétiteur, expert métier, formateur de centre de formation...

« 1, 2, 3... podium » propose un accompagnement sur mesure aux différentes étapes de la compétition, pour développer compétences, routines et pratiques professionnelles, au regard des épreuves de la compétition...

UN PARTENARIAT



Plus d'infos sur ccca-btp.fr/1-2-3-podium



TARALAY PREMIUM PAR GERFLOR

La gamme de revêtement de sol Taralay Premium, réputée depuis 35 ans pour sa performance inégalée, se réinvente. Grâce à sa nouvelle formule intégrant 80 % de contenu biosourcé, minéral et recyclé, cette solution bas carbone émet 35% de CO2 en moins que la moyenne des sols hétérogènes. Taralay Premium est conçu avec une couche d'usure 100% dans la masse pour une résistance supérieure à l'abrasion et au trafic. Cette nouvelle collection révèle une palette de couleurs naturelles intemporelle, parfaitement coordonnable avec les autres gammes Gerflor. www.gerflor.fr

DÉCOLLEUSE LUPO PAR WOLFF

La nouvelle décolleuse silencieuse Lupo enlève les revêtements de sol souples sans laisser de résidus de colle. La décolleuse entièrement démontable Wolf se distingue par son système autotracé et par ses caractéristiques astucieuses comme la fonction «pull-back» (ou marche arrière). Grâce à son confort d'utilisation et sa polyvalence, Lupo est facile à manipuler sur les petites comme sur les grandes surfaces. Lupo est équipée d'un moteur autopro pulsé fabriqué en France.. www.wolff-tools.fr



VICTORY VELOURS EVOLUTION PAR SOFRAMAP

La Victory Velours Evolution est une peinture haut de gamme purificatrice d'air. Sa formulation novatrice lui permet de baisser significativement et durablement les concentrations de formaldéhydes dans les pièces où elle est appliquée. A base de résines acryliques et alkydes en partie biosourcées, elle est éco-conçue pour réduire l'empreinte carbone. Elle présente aussi une excellente résistance à l'abrasion humide (classe 1) qui lui confère une parfaite lessivabilité. Grâce à son grain fin semi-tendu, son aspect mat-velouté et son champ chromatique illimité, elle satisfait aux exigences et tendances actuelles de décoration intérieure soignée. www.soframap.com



ÉCLAT DE JOIE, COULEUR DE L'ANNÉE 2025 PAR AKZONOBEL

Éclat de Joie, la Couleur de l'Année 2025 d'AkzoNobel est un jaune stimulant et plein d'énergie, pensé pour remplir nos maisons d'optimisme, de fierté et de touches de couleurs vibrantes. Associée à trois palettes de couleurs complémentaires, Éclat de Joie est le fruit de recherches approfondies sur les couleurs, le style, les tendances culturelles, économiques et sociales, qui ont permis d'identifier un vrai désir d'oser le jaune, de saluer la créativité artisanale et de refléter notre personnalité. www.akzonobel.com



NOUVELLE LA CHARTE GRAPHIQUE PAR BOSTIK

Bostik lance une nouvelle charte graphique de ses mastics pour davantage de visibilité sur ses emballages PCR (déchets plastiques post-consommation). Avec l'intégration de PCR dans les emballages plastiques, Bostik utilise au minimum 30% de matériaux recyclés post-consommation dans ses emballages plastiques. Les emballages sont composés d'au moins 30% de polyéthène haute densité pour les emballages cartouches, 35% de plastique polypropylène pour les emballages seaux et 70% de plastique recyclé pour les emballages biberons. www.bostik.com



NOUVEAUTÉS



NUANCIERS HARMONY DE PRB

Le nuancier peinture & RPE PRB avait besoin d'un rafraîchissement, c'est désormais chose faite, avec non pas un nouveau nuancier, mais deux nouveaux nuanciers, un format "carte" et un "liasse", dénommés Harmony. Le format carte dépliant permet d'avoir facilement une vision d'ensemble des teintes Harmony, grâce à ses 96 cm de largeur en ouverture complète. Le format liasse permet quant à lui de venir valider de manière définitive le choix d'une teinte. Harmony comporte une sélection finale de 253 teintes, dont 45 teintes SUN+ (permettant de réaliser des teintes soutenues en façade). www.prb.fr



STOSILCO BLUE PAR STO

Petit frère du StoSilco, l'une de ses gammes phares à base de résine siloxane, l'enduit inédit StoSilco blue est le fruit d'une nouvelle génération de formulation sans solvant et sans protection de film biocide, limitant le verdissement des façades. Cette innovation est certifiée par le label environnemental allemand Blue Angel. Polyvalente, la finition StoSilco blue s'intègre à de nombreux systèmes ITE, quel que soit l'isolant et le sous-enduit. StoSilco blue est proposé en finition talochée (K), ou modelée (MP), avec un grain de marbre de haute qualité provenant de gisements naturels. Disponible en blanc ou teinté. www.sto.fr



203

DOSSIER : LE LEAN CONSTRUCTION
 NOUVELLES TECHNOLOGIES : LE DURP NUMÉRIQUE
 TECHNIQUE INTÉRIEUR : TRADITION ET MODERNITÉ
 TECHNIQUE SOL SOUPLE : POSE SUR DALLE AMIANTÉE
 TECHNIQUE FAÇADE : RECONNAISSANCE DES FONDS ET ACCEPTATION DU SUPPORT AVANT POSE ITE

MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE

9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 |
 Tél. 01 40 69 53 73 | E-mail : contact@cluballiance.fr |
 N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance -
 Directeur de la publication : Bruno Poilpré |

ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 202 :

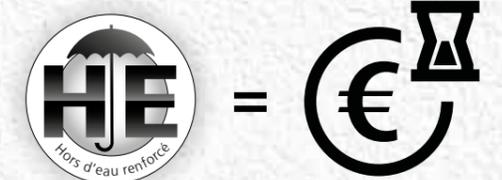
Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreuille, Stéphanie Lacaze, Didier Le Gorrec, Stéphanie Miget, Victor Miget, Marine Poulhalec, Thierry Houdin |

Publicité : Club Alliance | Maquette : BQD | Photo couverture : © BQD-Freepik | La revue Reflets&Nuances est distribuée gratuitement.

Avec Irtop Plus, profitez de nouveaux avantages pour vos chantiers !

Irtop Plus, c'est :

+ de chantiers par temps froid et humide avec Irtop Plus et l'additif HE « Hors d'Eau renforcée »



+ de souplesse avec le conditionnement de 7 kg pour Irtop Plus Décor et Irtop Plus Velouté Mat



Partageons la passion de construire. Bâtir en responsable.

www.sto.fr



Bâtir en responsable.



Nouvelle collection

80% Naturel & recyclé

 Contenu biosourcé

 Solution bas carbone

Taralay Premium
L'incomparable

Gerflor®